

LE PHÉNOMÈNE DES GANGS DE RUE AU QUÉBEC

VERS LE DÉVELOPPEMENT D'UN
CADRE DE MESURE

RÉDACTION ET ANALYSE DU RAPPORT

Jean-Pierre Guay, professeur adjoint, École de criminologie, Université de Montréal

Judith Gaumont-Casias, étudiante à la maîtrise, École de criminologie, Université de Montréal

COLLABORATION

Groupe de travail sur la mesure des gangs de rue

GROUPE DE LECTURE

Groupe de travail sur la mesure des gangs de rue

RÉVISION LINGUISTIQUE

Joane Marquis, conseillère linguistique, Direction des communications, ministère de la Sécurité publique

Josée Roy, conseillère linguistique, Direction des communications, ministère de la Sécurité publique

DOCUMENT PRODUIT PAR

Jean-Pierre Guay, professeur adjoint, École de criminologie, Université de Montréal

Ce document peut être téléchargé à l'adresse <http://www.gangsderue.qc.ca>

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-56979-4 (PDF)

CITATION SUGGÉRÉE POUR CE DOCUMENT

Guay, J-P. et Gaumont-Casias, J. (2009). Le phénomène des gangs de rue au Québec : Vers le développement d'un cadre de mesure, Québec, pour la Direction de la prévention et du soutien du ministère de la Sécurité publique du Québec, 64 p.

Toute reproduction partielle de ce document est autorisée et conditionnelle à la mention de la source.

Groupe de travail sur la mesure des gangs de rue

Afin de connaître les différentes pratiques en matière de mesure du phénomène des gangs de rue, un comité d'intervenants et de spécialistes de différents milieux a été formé et a participé à des discussions et à des rencontres.

Jean-Pierre Guay
Professeur adjoint
École de criminologie
Université de Montréal et
Chercheur titulaire
Institut Philippe-Pinel de Montréal

Judith Gaumont-Casias
Étudiante à la maîtrise
École de criminologie
Université de Montréal

Hélène Simon
Directrice
Ministère de la Sécurité publique

Patricia Bourque
Conseillère
Direction de la prévention et du soutien
Ministère de la Sécurité publique

Chantal Fredette
Conseillère clinique à la pratique de pointe GANGS
Direction des services spécialisés et des services aux jeunes contrevenants
Centre jeunesse de Montréal

Robert Paris
Coordonnateur
Projet ado-communautaire en travail (PACT) de rue

Judith Paradis
Travailleuse de rue à Montréal (Saint-Michel)
Projet ado-communautaire en travail (PACT) de rue

Geneviève Girard
Conseillère – Analyse stratégique
Service de protection des citoyens de Laval

Julie-Anne Moreau
Analyste en renseignements criminels
Division des projets en partenariat
en enquêtes criminelles
Sûreté du Québec

Jean-François Couture-Poulin
Agent de recherche
Direction de la recherche
Services correctionnels du Québec
Ministère de la Sécurité publique

Karine Tétreault
Analyste
Service du renseignement criminel du Québec

Mylène Boutet
Analyste
Service du renseignement criminel du Québec

Jaude Pominville
Analyste
Bureau d'analyse et de renseignements criminels
Service de police de l'agglomération de Longueuil

Lyyette Fusey
Analyste stratégique
Bureau d'analyse et de renseignements criminels
Service de police de l'agglomération de Longueuil

Antoine Piché
Procureur
Directeur des poursuites criminelles et pénales

Michelle Côté
Chef de division
Recherche et planification – Direction stratégique
Service de police de la Ville de Montréal

Maurizio D'Elia
Conseiller
Recherche et planification – Direction stratégique
Service de police de la Ville de Montréal

Table des matières

Groupe de travail sur la mesure des gangs de rue	3
Liste des tableaux.....	5
Liste des figures	6
Liste des acronymes.....	7
Sommaire	8
Introduction	10
Objectifs de la démarche	11
Le phénomène des gangs de rue	12
Les définitions des gangs de rue.....	14
Une stratégie préconisée pour nuancer les définitions de gangs et de membres de gangs :	
l'exercice classificatoire.....	18
Comment classifier	19
Les limites associées à une vision strictement classificatoire du phénomène.....	22
Limites inhérentes à l'utilisation de la classification	22
Limites liées à la fidélité : « I know it when I see it »	23
Une approche multidimensionnelle comme nouvelle conception	24
Un modèle multidimensionnel de l'affiliation aux gangs de rue	25
Un modèle multidimensionnel des gangs de rue.....	26
Les avantages d'une vision multidimensionnelle.....	26
La mesure d'un concept à l'aide d'indicateurs imparfaits	27
Le phénomène des gangs de rue : perspectives et données	28
Initiatives pour contrer le phénomène des gangs de rue	29
La collectivité et le travail de rue.....	30
Les organisations policières et les procureurs (intervenants judiciaires)	31
Les organismes de prise en charge sociale et pénale.....	32
Nature des données accessibles.....	36
La collectivité et le travail de rue.....	36
Les organisations policières et les procureurs (intervenants judiciaires)	36
Les organismes de prise en charge sociale et pénale.....	37
Sur la mesure du phénomène.....	48
L'omniprésence de l'identification policière	48
Entre la nécessité et l'utilité	50
Structurer et bonifier la mesure du phénomène des gangs de rue	52
La mise sur pied d'un cadre de mesure comme processus itératif.....	55
Conclusion.....	57
Références	58

Liste des tableaux

Tableau 1. Caractéristiques sociodémographiques et personnelles considérées chez les délinquants associés aux gangs de rue selon le type d'organisation	42
Tableau 2. Synthèse des éléments considérés pour mesurer les activités criminelles des gangs de rue selon le type d'organisation	44
Tableau 3. Synthèse des éléments considérés pour mesurer le réseautage et la structure selon le type d'organisation.....	47
Tableau 4. Synthèse des éléments considérés pour mesurer les manifestations et la visibilité des gangs selon le type d'organisation	50

Liste des figures

Figure 1. Évolution des principales classifications des gangs de rue.....	24
Figure 2. Évolution des principales classifications des délinquants associés aux gangs de rue	24
Figure 3. Structure du modèle multidimensionnel de l’affiliation aux gangs de rue	28
Figure 4. Structure du modèle multidimensionnel des gangs de rue	29

Liste des acronymes

ACJQ	Association des centres jeunesse du Québec
BLACO	Bureau de lutte au crime organisé
CEDJ	Centre d'expertise sur la délinquance des jeunes et les difficultés de comportement
CJM-IU	Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire
DPCP	Directeur des poursuites criminelles et pénales
DSP-AU	Direction des services professionnels et des affaires universitaires
ERM	Escouades régionales mixtes
GRC	Gendarmerie royale du Canada
IRDS	Institut de recherche pour le développement social des jeunes
MSP	Ministère de la Sécurité publique
SCQ	Services correctionnels du Québec
SPAL	Service de police de l'agglomération de Longueuil
SPVM	Service de police de la Ville de Montréal
SQ	Sûreté du Québec
SRCQ	Service du renseignement criminel du Québec

Sommaire

Le phénomène des gangs de rue préoccupe tant la population en général que les intervenants du système judiciaire (policiers et procureurs) et les organismes responsables d'une prise en charge sociale et pénale (centres jeunesse et services correctionnels). Bien que beaucoup de gens se sentent concernés par le phénomène, force est de constater que notre connaissance en la matière est relativement limitée. Une partie du problème concernant le phénomène des gangs de rue réside dans notre façon de l'envisager, de l'étudier et même de le nommer. À l'heure actuelle, la notion même de gang de rue fait l'objet d'intenses débats, au même titre que celle de membre de gang de rue ou de crime de gang de rue.

Afin de connaître les différentes pratiques en matière de mesure du phénomène des gangs de rue, un comité d'intervenants et de spécialistes de différents milieux a été formé et a participé à des discussions et à des rencontres. Les objectifs de la démarche visent 1) à fournir un cadre permettant de concevoir une mesure du phénomène des gangs de rue; 2) à recenser les différentes mesures et variables qui sont actuellement utilisées par les partenaires du Groupe de travail sur la mesure des gangs de rue pour comprendre et mesurer le phénomène; 3) à recenser les principales initiatives des divers acteurs touchés par le phénomène des gangs de rue et 4) à proposer différentes stratégies de mesures de rechange permettant de mieux étudier et suivre le phénomène.

Les travaux portant sur les gangs de rue indiquent qu'il est difficile d'arriver à une définition consensuelle. Néanmoins, plusieurs auteurs ont rappelé l'importance de définir le phénomène. Au Québec, les divers intervenants du système se réfèrent fréquemment à la définition établie par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et entérinée par le Service du renseignement criminel du Québec. Par ailleurs, plusieurs ont cru bon de nuancer la notion même de gang de rue et de membre de gang de rue à l'aide de différentes typologies. L'étude de ces typologies indique qu'elles sont fortement inspirées des stratégies classificatoires cliniques/théoriques, lesquelles sont porteuses d'un nombre important de propriétés qui sont susceptibles de limiter de manière importante leur utilité réelle.

Il est possible d'envisager différemment la notion même de gang de rue et de membre de gang de rue en utilisant non pas une approche dichotomique du gang et du membre, mais bien en recourant à une approche multidimensionnelle de ceux-ci. Un modèle multidimensionnel des gangs de rue suggère que ceux-ci recouvrent trois grandes

familles de paramètres (ou dimensions) : la nature des activités criminelles, les éléments structuraux et le territoire d'activité du groupe. Pour leur part, les délinquants associés aux gangs peuvent être étudiés à l'aide d'une structure semblable avec quatre dimensions : l'adhésion à la culture et aux valeurs du gang, la participation aux activités criminelles, l'usage de la violence et de l'intimidation et, finalement, la place occupée dans le réseau et la structure du gang. Une structure multidimensionnelle offre plusieurs avantages, dont celui de mieux documenter le phénomène et d'aller au-delà de l'appartenance ou non.

La grande visibilité des gangs de rue force le système de prise en charge à réagir et à s'organiser. Les différentes organisations, qu'il s'agisse des organismes de travail de rue, des organisations policières ou des organismes de prise en charge sociale et pénale, interviennent par l'entremise de différentes initiatives. Les moyens déployés diffèrent d'un service à l'autre en raison de leurs missions différentes. Ces dernières influencent donc la nature des informations recueillies sur les gangs de rue, notamment en matière de caractéristiques sociodémographiques et personnelles des délinquants associés à ces groupes et d'éléments considérés pour mesurer les activités criminelles, le réseautage, la structure, les manifestations et la visibilité des gangs.

Bref, on observe une grande différence dans la façon de recourir à l'identification des gangs de rue et des membres de gangs de rue dans les organismes préoccupés par le phénomène. Alors que certains organisent une partie de leurs activités autour de ces notions, d'autres ne font qu'y recourir pour des considérations bien précises, parfois secondaires. Notons toutefois que les organisations policières occupent une place particulière dans l'observation du phénomène des gangs de rue et que les autres intervenants du système de justice pénale sont tributaires des informations rassemblées par celles-ci.

L'une des principales constatations qui ressort de la présente démarche porte sur la variété, mais aussi sur les limites liées à la fidélité qui caractérisent bon nombre de pratiques visant la mesure du phénomène des gangs de rue et de ses acteurs. En raison de cette diversité des pratiques et des situations le caractère systématique et fidèle de l'emmagasinage des données peut difficilement être assuré. La mise en place d'un cadre consistant à mettre en commun les données sur le phénomène des gangs de rue permettra de mieux comprendre et de mieux saisir le phénomène des gangs de rue et des délinquants qui s'y associent.

Introduction

Le phénomène des gangs de rue est particulièrement complexe : il est un sujet d'intérêt pour plusieurs personnes et il interpelle tous les acteurs, tant les citoyens, les organisations policières, les procureurs que les organismes de prise en charge sociale et pénale. Bien qu'il préoccupe beaucoup de gens, force est de constater que notre connaissance du phénomène est relativement limitée. Une partie du problème concernant le phénomène des gangs de rue réside dans notre façon de l'appréhender, de l'étudier et de le nommer. À l'heure actuelle, la notion de gang de rue fait l'objet d'intenses débats, au même titre que celle de membre de gang ou de crime de gang. C'est au contact des intervenants spécialisés du Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire (CJM-IU), puis des différentes organisations policières, des tribunaux, des travailleurs de rue, des Services correctionnels du Québec (SCQ) et d'une multitude d'autres intervenants sociaux et pénaux que nous en sommes venus à nous pencher sur la mesure de ce phénomène.

Ce rapport a cependant la particularité de ne s'intéresser que de manière secondaire au contenu du phénomène, et porte de manière particulière sur son contenant. En d'autres termes, il a pour objet le processus de mesure des gangs de rue et des délinquants qui y sont associés. C'est donc dans une optique singulièrement méthodologique que le phénomène des gangs est abordé. La conception du phénomène, sa structure latente, c'est-à-dire sa structure théorique, les outils qui sont utilisés pour le mesurer, de même que ses différents observateurs, seront au centre de nos préoccupations.

Cette initiative se veut donc le fruit d'une réflexion commune, alimentée par un nombre important de personnes et de points de vue, tantôt convergents, tantôt divergents. Ce rapport ne prétend toutefois pas à l'exhaustivité. Cette lecture du phénomène s'est faite en consultant différents intervenants, et ne reflète fort probablement pas tous les points de vue à propos des gangs, pas plus qu'elle ne rend fidèlement justice à tous les efforts des personnes et des organisations qui observent le phénomène et en témoignent. Comme tout effort de synthèse, il est aussi le résultat d'un processus de filtrage et d'organisation toute particulière des informations, celui de ses auteurs. Néanmoins, il constitue à notre connaissance un premier effort concerté de mesure du phénomène et posera les jalons, souhaitons-le, d'une démarche visant la création d'un cadre de mesure novateur, nuancé et, bien entendu, comme tout produit d'une démarche scientifique, réfutable.

Objectifs de la démarche

Le présent rapport se situe dans le prolongement des travaux de recherche visant à fournir un cadre pour concevoir une mesure empirique multidimensionnelle afin de mesurer l'ampleur et l'évolution des gangs de rue au Québec. À moyen terme, une telle démarche devrait permettre d'élaborer un outil pour produire un état de situation, et ainsi suivre l'évolution du phénomène.

Les objectifs de la démarche sont :

1. Fournir un cadre permettant de concevoir une mesure du phénomène des gangs de rue;
2. Recenser les différentes mesures et variables qui sont actuellement utilisées par les partenaires du Groupe de travail sur la mesure des gangs de rue pour comprendre et mesurer le phénomène;
3. Recenser les principales initiatives des divers acteurs touchés par le phénomène des gangs de rue;
4. Proposer différentes stratégies de mesures de rechange permettant de mieux étudier et suivre le phénomène.

Puisque ces objectifs sont relativement circonscrits, une mise en garde s'impose. Le présent rapport ne vise pas à proposer un instrument ou à compiler des résultats rassemblés par les différents partenaires. La nature, la disponibilité et la variété des processus de codage et d'emmagasinage sont telles que la compilation est à l'heure actuelle impossible, sinon hasardeuse. Ce rapport n'aspire pas non plus à rendre compte de l'ensemble des pratiques des partenaires du projet. À cet égard, il reflète les différentes initiatives les plus visibles ou probantes mises en place dans la région de Montréal, et ne prétend pas témoigner de ce qui peut se faire ailleurs au Québec, ni même à plus petite échelle chez chacun des partenaires. Compte tenu du fait que Montréal est plus fortement touchée par le phénomène des gangs de rue, mais aussi que les différents partenaires, comme le SPVM ou le CJM-IU ont depuis plusieurs années partagé leur expertise partout au Québec, les différentes façons de faire sont susceptibles de refléter des pratiques relativement répandues.

Le phénomène des gangs de rue

Les groupes criminels comme les gangs de rue occupent une place importante dans le paysage médiatique. Dans une agglomération urbaine comme Montréal, rares sont les semaines où les groupes criminels ne font pas la manchette. Beare et Ronderos (2001) évaluent à 27 893 le nombre d'articles de revues et de journaux portant sur le crime organisé publié sur une période de 6 ans au Canada. Il s'agit de près de 90 articles par semaine dans les quotidiens et les magazines sélectionnés.

Cette visibilité et la nature des crimes couverts par les médias contribuent, en partie du moins, à l'insécurité accrue des citoyens. Les travaux de la firme de sondage Léger Marketing (2004) sur le sentiment de sécurité des Montréalais montrent que 64 % des participants croient que les gangs de rue constituent le principal problème dans leur ville. Selon 29 % d'entre eux, ils représentent une source majeure d'insécurité. Un sondage réalisé par le SPVM en 2004, auprès de la population de certains quartiers défavorisés, révèle que 36 % des citoyens interrogés jugent qu'il y a des problèmes de gangs de rue dans leur quartier, 49 % disent être inquiets de marcher seuls le soir et seulement 21 % considèrent leur quartier comme sécuritaire.

À cet égard, les travaux de McCorkle et Miethé (2001) indiquent que les événements les plus sensationnalistes sont presque exclusivement présentés par les médias lorsqu'ils traitent du phénomène des gangs criminels. L'accent est ainsi mis sur la violence de ces groupes, ce qui contribue à véhiculer une image réductrice du phénomène. En ce sens, les gangs sont perçus par la population comme des groupes très violents (Dusonchet, 2002) et même organisés et structurés (Takata et Zevitz, 1990).

Le sentiment de menace suscité par le traitement médiatique des faits divers associés aux gangs de rue a conduit la population à exercer une pression importante sur les organisations responsables de la répression, comme les organisations policières. Les crimes commis, jumelés aux revendications des citoyens, ont forcé les organisations policières à se mobiliser. C'est d'ailleurs ce que ces organisations ont fait durant les dernières années. En effet, les corps policiers des villes centres du Québec les plus touchées par le problème des gangs de rue ont mis en place des escouades et des modules destinés précisément à contrer les gangs de rue. Les mesures répressives ont permis de signifier à la collectivité que les autorités policières prennent le problème des gangs de rue au sérieux (Katz et Webb, 2006).

Les efforts des organisations policières visant à lutter contre le phénomène des gangs de rue ont par ailleurs occasionné un afflux de personnes accusées devant les tribunaux. Conséquemment, les procureurs aux poursuites criminelles et pénales se sont dotés d'équipes de procureurs dédiés aux gangs de rue. Ces équipes ont eu tôt fait de s'organiser afin d'étudier les cas potentiellement associés aux gangs de rue, de concevoir des méthodes et des stratégies permettant de mieux traiter ces cas, de réunir des informations relatives à ces derniers et d'entreprendre des poursuites criminelles et pénales verticales (le même procureur attribué aux différents dossiers des gangs de rue s'occupera des procédures en lien avec l'autorisation des poursuites jusqu'à l'ordonnance de la peine, le cas échéant).

Le volume accru de demandes a dirigé vers le système de prise en charge des délinquants un flot plus important de contrevenants suspectés d'être associés aux gangs de rue. Alors qu'ils ont fait l'objet de différentes initiatives dans les centres jeunesse du Québec, principalement du CJM-IU, ils deviennent aussi de plus en plus préoccupants pour les services correctionnels québécois et fédéraux. À cet égard, plusieurs observent une augmentation importante de l'entrée de jeunes délinquants dans les systèmes adultes, tant québécois que canadiens (Bentenuto, 2008; MSP, 2007). Chacun, de son point de vue, doit composer avec les défis que posent les gangs de rue : tant la population qui est préoccupée par le phénomène que les organismes policiers qui doivent contenir la criminalité et le sentiment de sécurité, en passant par les procureurs qui sont appelés à étoffer leurs dossiers, les intervenants pénaux qui sont chargés de l'évaluation et de la gestion du risque ainsi que de la réinsertion sociale, tous font face à une pression importante pour mieux comprendre le phénomène.

En somme, les gangs de rue préoccupent tant la population en général que les intervenants du système judiciaire (policiers et procureurs) et les organismes responsables d'une prise en charge sociale et pénale (centres jeunesse et services correctionnels). La grande visibilité de ces groupes force le système de prise en charge à réagir et à s'organiser.

Les définitions des gangs de rue

L'un des plus grands consensus chez les experts des milieux de la recherche sur la question des gangs de rue est qu'il n'existe pas d'unanimité quant aux définitions de ce qu'est un gang de rue et de quelle manière identifier les contrevenants qui y sont associés (Bjerregaard, 2002; Campbell, 1984; Curry et Spergel, 1988; Decker et Van Winkle, 1996; Esbensen, Winfree, He et Taylor, 2001; Horowitz, 1990; Klein, 1995; Moore, 1991; Petersen, 2000; Spergel, 1995). Depuis les premières définitions, notamment celle de Thrasher (1927), plusieurs dizaines ont été proposées, puis discutées et critiquées.

Certains travaux, comme ceux de Curry et Decker (2003) rappellent que les définitions sur les gangs de rue comportent habituellement un certain nombre de caractéristiques communes. Ce sont généralement des groupes autoproclamés, unis par des intérêts mutuels tel le contrôle d'un territoire ou d'un endroit particulier. Ils utilisent des symboles de reconnaissance et sont impliqués collectivement dans des activités criminelles. Déjà, en 1980, Miller proposait différentes caractéristiques similaires, à la différence qu'il y ajoutait des éléments relatifs à la structure et à l'autorité, notamment un leadership identifiable. Pour Klein (2005), il est toutefois possible d'obtenir un consensus de la part des chercheurs avec la définition suivante : « *A street gang is any durable, street-oriented youth group whose own identity includes involvement in illegal activity* ». L'auteur met donc l'accent sur cinq caractéristiques fondamentales de ces groupes : les gangs sont relativement durables, leurs membres passent une partie de leur temps dans la rue, ils sont surtout composés de jeunes, ils sont impliqués dans des actes illégaux et ils sont unis par une certaine identité collective.

Pour pallier les difficultés inhérentes à l'énonciation d'une définition susceptible de plaire tant aux théoriciens et chercheurs qu'aux praticiens, différentes stratégies de recherche ont été proposées. Par exemple, une façon de résoudre le problème a été de s'en remettre directement aux personnes impliquées dans ces groupes (Bjerregaard et Smith, 1993; Horowitz, 1983; Taylor, 1990; Thornberry, Krohn, Lizotte et Chard-Wierschem, 1993). En ce sens, s'il est difficile de savoir ce qu'est un gang de rue et par conséquent qui y participe, il convient peut-être de demander aux délinquants eux-mêmes s'ils considèrent ou non faire partie d'un gang de rue (Fagan, 1989). Bien que la stratégie de l'autorévélation ait fréquemment été utilisée, elle comporte un certain nombre de limites, parmi elles la très grande diversité des perceptions relatives à

l'implication (Spergel et Curry, 1988). En outre, le recours à l'autorévélacion ne nous renseigne ni sur le niveau d'implication ni sur la nature des activités en lien avec ces groupes criminels (Schram et Gaines, 2005).

Une autre stratégie a aussi été de procéder par sondage. Par exemple, Miller (1980) a mené un sondage national auprès d'intervenants du système de justice, de juges et de membres de la collectivité dans le but de connaître les caractéristiques qu'ils jugeaient pertinentes pour définir un gang de rue. Après avoir compilé plus de 1400 caractéristiques, Miller en est venu à cerner six caractéristiques principales qui faisaient l'unanimité chez les interviewés, ce qui lui a permis de proposer la définition suivante :

A youth gang is a self-formed association of peers, bound together by mutual interest, with identifiable leadership, well-developed lines of authority and other organizational features, who act in concert to achieve a specific purpose which generally includes the conduct of illegal activity and control over a particular territory, facility or type of enterprise.

Une telle stratégie a tôt fait d'attirer les critiques, la plupart étant relatives au fait qu'elle ne conférait pas une validité au concept simplement parce que plusieurs personnes s'entendent à son propos (Klein et Maxson, 1989).

Une autre avenue préconisée afin de contourner le problème des définitions multiples a été d'abandonner la notion même de gangs de rue, ou de ne lui accorder qu'une place secondaire, entre autres parce que les délinquants eux-mêmes semblaient accorder peu d'importance au concept (Conly, 1993). Par exemple, les chercheurs étudiant les réseaux criminels en sont rapidement venus à voir, dans les gangs de rue, l'applicabilité de l'analyse de réseaux (Papachristos, 2006). Pour plusieurs, les gangs de rue gagnent à être étudiés comme un amalgame plus ou moins cohérent de petites cliques ou de petits groupes qui entretiennent des relations (Fleisher, 1998; Klein, 1971; Klein et Maxson, 2006; Morselli, 2009; Tita, Riley, Ridgeway, Grammich, Abrahamse et Greenwood, 2003). Morselli (2009) a récemment proposé une analyse probante de la viabilité de la structure en clique des gangs de rue montréalais. Pour Morselli, le manque de cohésion, le leadership éphémère et la plasticité de ces groupes s'expliquent en bonne partie par le fait que les gangs de rue sont composés d'un ensemble de petits sous-groupes qui interagissent à divers degrés pour s'insérer dans un réseau criminel plus vaste. À cet égard, les membres de gangs de rue sont donc susceptibles d'interagir avec d'autres délinquants non associés à un gang de rue et avec d'autres membres de

gangs de rue (réputés associés ou rivaux) dans le cadre de leurs activités criminelles. En ce sens, les cliques sont aussi importantes que les gangs dont ils font partie. Pour Morselli, certains membres de gangs de rue élargissent leur réseau criminel et diversifient leurs activités au fur et à mesure que leur groupe prend de l'ampleur et acquiert une réputation dans le milieu criminel.

L'exercice de définition des gangs de rue n'a pas permis, jusqu'à maintenant, d'en arriver à un consensus. Pour certains, ce constat est inhérent au processus même de définition d'un concept : la définition n'est pas un exercice neutre et est fonction d'un objectif ou d'un contexte précis. De plus, la pertinence de définir les gangs de rue ne fait pas non plus l'unanimité. Alors que certains y voient une nécessité, d'autres suggèrent que la notion de gangs de rue est soit peu représentative des activités de ces délinquants, soit tout simplement peu utile pour la pratique. Néanmoins, au Québec, on se réfère fréquemment à deux définitions : soit celle du SPVM, soit celle de l'Institut de recherche pour le développement social des jeunes (IRDS) du CJM-IU.

La définition du SPVM a été validée en 1991 par le Service canadien de renseignements criminels et révisée en 2003 conjointement avec le ministère de la Sécurité publique du Québec. Selon le SPVM (2005) :

Le gang de rue est un regroupement plus ou moins structuré d'adolescents et de jeunes adultes qui privilégient la force et l'intimidation du groupe pour accomplir des actes criminels et ce, dans le but d'obtenir pouvoir et reconnaissance ou de contrôler des sphères d'activités lucratives.

L'IRDS, quant à lui, propose la définition élaborée par Hébert, Hamel et Savoie (1997) :

Le gang de rue est une collectivité de personnes (adolescents, jeunes adultes et adultes) qui a une identité commune, qui interagit en clique ou en groupe sur une base régulière et qui fonctionne, à des degrés divers, avec peu d'égard pour l'ordre établi.

En général, les gangs regroupent des personnes de sexe masculin dont plusieurs sont issues des communautés culturelles, ils opèrent sur un territoire, en milieu urbain et à partir de règles. À cause de leur orientation antisociale, les gangs suscitent habituellement dans la communauté des réactions négatives et, de la part des représentants de la loi, une réponse organisée visant à éliminer leur présence et leurs activités.

À l'heure actuelle, la définition d'un gang de rue du SPVM occupe une place de premier plan dans le paysage québécois. Comme toutes les définitions, elle s'attache à un contexte précis et, par conséquent, peut poser certains problèmes lorsqu'elle est appliquée à d'autres contextes ou missions. Néanmoins, elle sert de point de référence à la majorité des organismes d'intervention sociale et de justice. Nous y reviendrons d'ailleurs plus loin.

Par ailleurs, si une définition des gangs de rue peut être utile, il en va de même en ce qui concerne les critères qui permettent d'associer un sujet à un gang. À cet égard, le SPVM et le Service de police de l'agglomération de Longueuil utilisent six critères bien précis d'affiliation à un gang. Il importe de noter que le quatrième critère doit être présent en plus d'au moins deux autres critères pour conclure à une affiliation à un gang de rue. Les critères sont les suivants :

1. Renseignements d'une source fiable (membre du gang, membre d'un gang rival, source de la collectivité, autorités scolaires, commerçants, citoyens);
2. Rapport de surveillance de la police confirmant que la personne entretient des rapports avec des membres reconnus du gang;
3. Aveu de la personne;
- 4. Participation directe ou indirecte de la personne à un crime de gang;**
5. Résultats d'un procès confirmant l'adhésion de la personne à un gang;
6. Marques d'identification au gang, accomplissement de rituels initiatiques, possession d'articles et de symboles propres au gang : tatouages, armes, vêtements, etc.

Toutefois, les organisations policières ne recourent pas de manière systématique à ces critères pour identifier un délinquant comme étant membre d'un gang. Ces critères sont principalement utilisés lors de représentations devant les tribunaux lorsque, de l'évaluation du procureur aux poursuites criminelles et pénales, il est pertinent, voire nécessaire, de démontrer l'existence d'un gang ou de démontrer l'adhésion d'un délinquant à un gang de rue.

Une stratégie préconisée pour nuancer les définitions de gangs et de membres de gangs : l'exercice classificatoire

Plusieurs ont tenté de nuancer la notion de gang de rue ou de membre de gang de rue à l'aide de classifications. Au Québec, comme ailleurs dans le monde, on a souvent tenté de rehausser cette définition et de lui donner des points de comparaison. Une des façons les plus répandues pour nuancer un concept a souvent été de recourir à un système classificatoire pour décliner les différentes variations sur un même thème. Dans le champ des gangs de rue, la classification a été utilisée à maintes reprises.

Pour Platon, l'homme a toujours tenté d'organiser son monde selon des catégories naturelles « *to cave nature at its joints* ». Le recours au mécanisme par lequel on organise les personnes, les événements ou les endroits en catégories significatives vient tout naturellement. C'est une stratégie qui permet d'appréhender un phénomène complexe de manière généralement efficace. L'utilisation de la classification est en fait une stratégie d'économie cognitive : connaître quelques éléments d'un groupe nous permet d'extrapoler un certain nombre de caractéristiques. Si la classification est omniprésente en sciences naturelles, elle l'est tout autant en sciences sociales. Lorsqu'on étudie les gangs de rue ou les membres de gangs de rue, il est difficile de ne pas mentionner à un moment ou à un autre le modèle classificatoire de Thrasher (1927) ou celui de Spergel (1995).

De manière générale, le recours à la classification est une stratégie cognitive et intellectuelle offrant un nombre important d'avantages pour étudier les gangs de rue. Les classifications de gangs de rue permettent, entre autres, de mieux étudier les facteurs qui mènent à la formation de ces groupes ou d'estimer la menace qu'ils représentent. Les classifications de membres de gangs offrent la possibilité d'estimer le risque que pose chacun des membres, d'en comprendre le rôle et ainsi de planifier les stratégies d'intervention les plus prometteuses. De manière plus générale, un bon système classificatoire devrait permettre une communication plus efficace entre les différents partenaires luttant contre le phénomène des gangs de rue. En somme, la classification peut être un excellent outil pour saisir la diversité, tant celle des groupes que celle des personnes qui y sont associées. Cependant, elle doit répondre à certains critères relatifs tant à sa fidélité qu'à sa validité. Sans entrer dans les détails, la prochaine section décrit les principales stratégies classificatoires.

Comment classifier

En sciences sociales, les termes « classification », « typologie » et « taxinomie » sont souvent utilisés de manière plus ou moins interchangeable. Le terme générique « classification » fait référence à la fois à une opération et à un système (Marradi, 1990). On peut organiser les opérations classificatoires en deux grandes familles : les systèmes monothétiques et les systèmes polythétiques (Brennan, 1987). Les systèmes monothétiques sont ceux dans lesquels la possession d'une seule caractéristique (une classification) ou d'un ensemble restreint de caractéristiques (une taxinomie) est nécessaire et suffisante pour faire partie de ce groupe. Par opposition, dans les systèmes polythétiques, aucun caractère ou ensemble restreint de caractéristiques n'est nécessaire et suffisant pour faire partie de ce groupe (une typologie). En somme, on peut réduire le nombre de systèmes à trois. Lorsqu'on désire subdiviser un genre (*genus*) en différents sous-groupes, sous-catégories ou espèces (*species*), trois modèles sont possibles, ce qui permet de produire trois systèmes : la classification, la taxinomie et la typologie.

La classification est une stratégie monothétique qui vise à utiliser une opération de subdivision basée sur un critère (*fundamentum divisionis*) unique (par exemple, l'âge des membres). Elle permet de produire la plus simple des structures, laquelle consiste en une liste de classes. La classification a différentes qualités structurales qui lui sont propres. Elle offre généralement la possibilité de former des classes hermétiques ou mutuellement exclusives, souvent en désignant l'appartenance à une classe par la présence ou non d'un critère. Cependant, il est quasi impossible de trouver toutes les possibilités d'un critère, d'où la création d'une catégorie résiduelle. Sans une telle catégorie, l'exhaustivité ne peut être atteinte, c'est-à-dire que certaines unités n'appartiennent à aucune classe.

La taxinomie, elle aussi monothétique, est basée sur l'utilisation de plus d'un critère. Le recours à ces critères se fait de manière séquentielle, et l'ordre dans lequel ils sont utilisés est crucial. Les modèles taxinomiques classiques en sciences naturelles sont ceux dans lesquels on trouve les genres, dans lesquels se trouvent les espèces puis les variétés. Dans un système taxinomique, les variétés sont donc des variations des espèces, lesquelles sont des variations des genres. Chaque type inférieur partage les caractéristiques de la classe dans laquelle il est placé. Dans un système hypothétique où on séparerait les gangs selon leur âge puis selon la nature de leurs activités, les gangs juvéniles criminels seraient par conséquent une variation du gang juvénile.

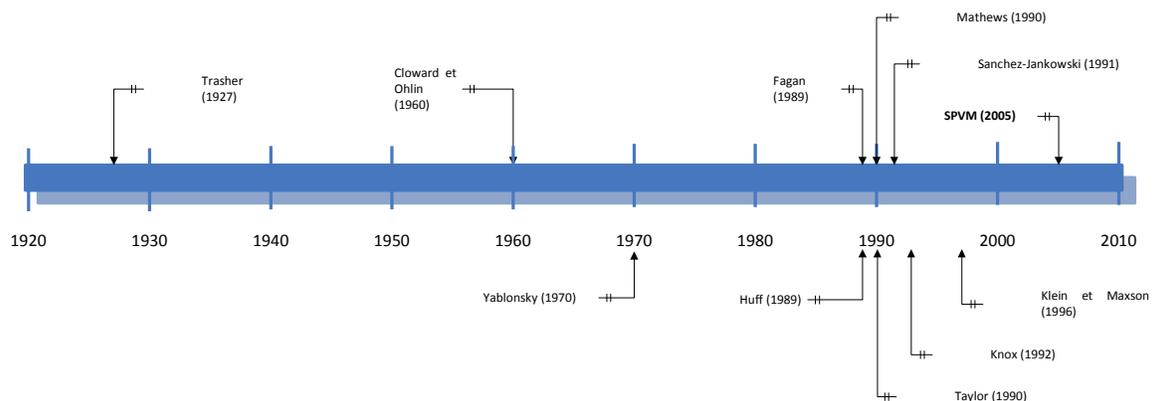
La troisième et dernière famille de stratégies classificatoires dérivée d'une stratégie agglomérative (ou extensionnelle) est la typologie. La typologie est donc un système classificatoire polythétique. Lorsque plusieurs critères classificatoires sont considérés simultanément, une typologie est produite et on en tire des types au lieu de classes. À cet égard, elle offre donc des prototypes aux frontières plus ou moins perméables plutôt que des catégories aux classes mutuellement exclusives. Pour contrer les problèmes liés à l'assignation des sujets, on doit établir des règles claires. L'objectif de la typologie est d'organiser les unités selon des similarités perçues pour maximiser l'homogénéité au sein des types et les différences entre ces derniers.

Il est possible de séparer le monde de la typologie en deux grandes familles, soit les typologies cliniques/théoriques et les typologies multivariées (numériques, empiriques). Le principe est sensiblement le même dans les deux cas toutefois, dans la classification clinique, le modèle est conçu sur les bases d'une compréhension idiosyncrasique du phénomène, sans qu'intervienne un processus systématique de collecte et d'analyse de données validées. La seconde stratégie de conception de la typologie est quant à elle basée sur l'analyse de données recueillies sur un ensemble de paramètres particuliers, lesquels définissent ou caractérisent le phénomène à l'étude. Il consiste à analyser un ensemble de paramètres à l'aide d'une famille de statistiques appelées « analyses taxinomiques » (ou *cluster analysis*). Bien que la traduction puisse prêter à confusion avec le système classificatoire précédent, il vise bel et bien à organiser une grande quantité d'informations afin d'obtenir un système dont les unités des types partagent beaucoup de caractéristiques communes, mais se distinguent significativement des membres des autres types.

Bien que le traitement simultané d'un grand nombre de critères classificatoires soit attrayant, il est tributaire de la capacité de calcul. C'est d'ailleurs pour cette raison que les stratégies de classification extensionnelle sont tributaires, du moins en partie, des développements de l'informatique (Marradi, 1990). Afin de calculer les mesures de distance ou de similarité entre chacune des unités sur l'ensemble des mesures, il est nécessaire d'avoir accès à la puissance de calcul que seule l'informatique peut offrir. L'avènement de la taxinomie numérique a certes permis d'étendre le nombre de variables utilisées pour concevoir les typologies, mais a posé le problème de la parcimonie. Bien que séduisante, la typologie n'est cependant pas sans limites. Nous reviendrons plus loin sur les principales limites inhérentes aux trois types de systèmes classificatoires.

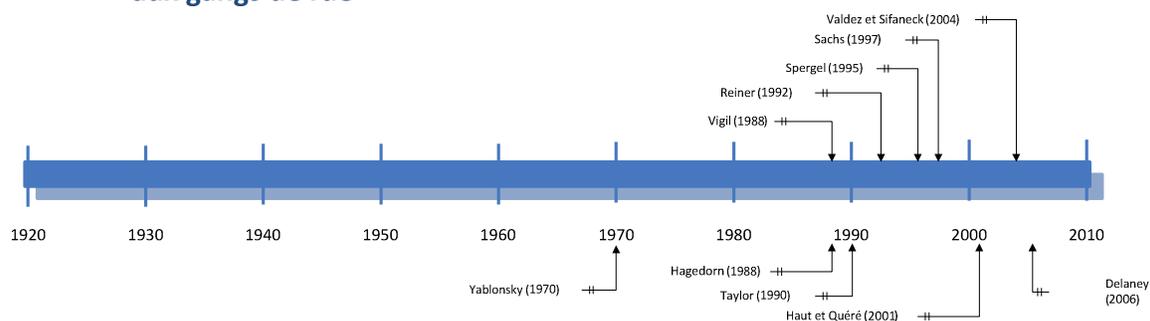
Plusieurs se sont tournés vers les modèles classificatoires pour comprendre la diversité des gangs comme groupe et la diversité de ses membres. La très grande majorité a opté pour des systèmes d'inspiration dite clinique, et peu ont eu recours aux taxinomies et aux typologies. Les thèmes généralement utilisés pour classier les gangs étaient relativement diversifiés, mais tournaient généralement autour de la vocation du groupe, de la finalité de leurs activités, de leur degré de criminalité et de leur degré d'organisation. Dans la foulée des travaux sur les gangs de rue, Spergel (1995) mettait l'accent sur les caractéristiques que devait comporter une bonne typologie de gangs, à savoir faire la différence entre les gangs délinquants, les gangs de rue et les organisations criminelles et indiquer le degré organisationnel du gang de même que son degré de contrôle du territoire. Pour leur part, Covey, Menard et Franzese (1992) rappelaient la pertinence de mesurer la dangerosité qu'un gang représente pour la société. La figure 1 montre l'évolution des principales classifications proposées pour rendre compte du phénomène des gangs de rue.

Figure 1. Évolution des principales classifications des gangs de rue



Chose certaine, il existe une grande hétérogénéité des sujets associés aux gangs de rue. Les travaux sur les facteurs liés à l'adhésion aux gangs de rue et ceux qui portent sur leurs caractéristiques personnelles et criminologiques vont manifestement en ce sens : beaucoup de sujets aux caractéristiques parfois diverses s'associent aux gangs de rue pour une multitude de raisons. Plusieurs ont donc tenté de rendre compte de cette diversité en concevant des systèmes classificatoires. Les critères utilisés sont, entre autres, l'âge, la consommation de drogues et l'implication dans sa vente, mais aussi, le degré d'engagement et d'implication dans le gang. À l'instar des typologies de gangs, les systèmes classificatoires de membres de gangs étaient tous des typologies, mis à part le modèle de Hagedorn (1988), lequel est une classification. La figure 2 présente l'évolution des principales classifications des délinquants associés aux gangs de rue.

Figure 2. Évolution des principales classifications des délinquants associés aux gangs de rue



Les limites associées à une vision strictement classificatoire du phénomène

La classification comme stratégie peut être, nous l'avons vu, un outil puissant et intuitif pour saisir des phénomènes nouveaux et complexes. Cependant, elle comporte certaines limites ou propriétés inhérentes qui restreignent certaines de ses applications. On peut résumer les limites des principaux systèmes classificatoires à deux familles de considérations méthodologiques, soit celles relatives à la fidélité et celles liées à la validité.

Limites inhérentes à l'utilisation de la classification

Le phénomène des gangs de rue est en constante évolution. C'est d'ailleurs pour cette raison que plusieurs croient qu'il est difficile de le définir. Néanmoins, la plupart des phénomènes sociaux sont, comme le social en général, changeants. L'exercice est donc plus difficile puisque certains gangs de rue (ou certains membres de gangs de rue) passent graduellement d'un type à un autre. Cette migration place l'observateur du phénomène dans une position délicate, principalement lorsque le groupe se positionne entre deux types. Rappelons que l'exercice de classification a trouvé un écho important dans l'étude des sciences naturelles, entre autres parce que les spécimens ne changeaient pas de classe avec le temps : une jonquille demeurera une jonquille et de toute évidence ne se transformera pas en marguerite¹. L'utilisation de la typologie, qu'elle soit clinique/théorique ou numérique pose donc le problème de l'étude longitudinale des phénomènes changeants, principalement ceux dont les catégories arbitraires ou non naturelles.

¹ Bien entendu, on pourrait rétorquer que les gangs, comme les papillons, passent de chenille à chrysalide puis à papillon. Néanmoins, l'analogie s'arrête là puisque rares sont les chenilles qui ne finissent pas par devenir l'un puis l'autre et qui demeurent au stade de chenille.

Limites liées à la fidélité : « I know it when I see it »

Les problèmes de fidélité sont néanmoins parmi les plus importants en ce qui concerne les modèles classificatoires des gangs et des membres de gangs. Le juge Potter Stewart, de la Cour suprême des États-Unis, a rendu célèbre l'expression « *I know it when I see it* » en tentant de décrire l'obscénité dans la cause *Jacobellis contre l'Ohio* (1964). C'est-à-dire que, en présence d'un objet complexe, certains croient qu'il est possible de le nommer sans le qualifier ou le définir à l'aide de critères opérationnels. Si certains suggèrent que des éléments tant rationnels que non rationnels sont pris en considération dans les décisions judiciaires (Gewirtz, 1996), la démarche de recherche scientifique doit limiter la place des éléments subjectifs dans la détermination d'un critère lié au processus de mesure.

Les premiers efforts classificatoires étaient principalement des typologies cliniques/théoriques. Le principal problème concernant la typologie clinique théorique est relatif à l'opérationnalisation des critères. En effet, elle n'offre que des principes généralement flous, sans critères précis permettant à l'utilisateur de classer les gangs dans l'un ou l'autre des types. Faute de critères classificatoires opérationnels, la difficulté est liée au fait, que dans la typologie, les critères sont considérés de manière simultanée. Le problème est que, dans la majorité des cas, les gangs (ou les membres de gangs) ont certains critères classificatoires, mais pas tous. Ils partagent donc souvent des caractéristiques de deux gangs, voire plus, et paraissent chevaucher deux types aux yeux de l'utilisateur. Pour être utiles, les typologies, tant cliniques/théoriques que numériques, doivent donc fournir des critères précis d'assignation aux types, sans quoi deux observateurs peuvent classer un même groupe dans deux types différents. Or, les classifications cliniques/théoriques ont été graduellement abandonnées en raison des problèmes d'accord interjuges qu'ils posaient : plusieurs observateurs jugeant un même gang ou un même membre de gang n'arriveront pas au même résultat, faute de critères opérationnels et de précision dans les définitions des concepts. Un système classificatoire dont personne n'est en mesure de classer les unités peut difficilement être utile.

La typologie comme stratégie pour comprendre le phénomène des gangs de rue pose un certain nombre de limites qui lui sont inhérentes. Par ailleurs, dans d'autres champs des sciences sociales, plusieurs ont été en mesure d'observer sensiblement les mêmes problèmes. Brennan (1987) rappelle les principales phases par lesquelles les systèmes classificatoires passent généralement. Une première phase, appelée « phase de la

classification littéraire-impressionniste » est généralement décrite comme un exercice intellectuel sans réelle base empirique. La seconde phase, quant à elle, est celle de la classification clinique théorique. Elle est, pour Brennan, une phase dans laquelle le spécialiste ou l'expert organise son univers de façon à rendre compte de la grande diversité des types. Au contact du phénomène, il en vient donc à développer une connaissance intime de son thème et en propose une vision. Cette phase est, nous l'avons vu, empreinte d'un certain nombre de limites. Celles-ci ont mené peu à peu les utilisateurs à l'abandon progressif des typologies cliniques, notamment en raison de leur utilité discutable. La classification a retrouvé une certaine popularité dans les années 1980 avec l'accessibilité accrue de l'informatique et des techniques statistiques classificatoires multivariées. Si elles ont graduellement disparu de la plupart des champs des sciences sociales, elles sont encore aujourd'hui utilisées dans le domaine des gangs de rue, et ce, malgré les sorties incendiaires de plusieurs voulant que les typologies finiraient par disparaître en raison de leur faible utilité (Gibbons, 1975; 1985).

En somme, les travaux portant sur les gangs de rue indiquent qu'il est difficile d'en arriver à une définition consensuelle. Néanmoins, plusieurs ont rappelé l'importance de définir le phénomène. Au Québec, les divers intervenants du système se réfèrent fréquemment à la définition du SPVM. Par ailleurs, plusieurs ont cru bon de nuancer la notion même de gang de rue et de membre de gang de rue à l'aide de différentes typologies. L'étude de ces typologies indique qu'elles sont fortement inspirées des stratégies classificatoires cliniques/théoriques, lesquelles sont porteuses d'un nombre important de propriétés qui sont, à moyen terme, susceptibles de limiter grandement leur utilité réelle.

Une approche multidimensionnelle comme nouvelle conception

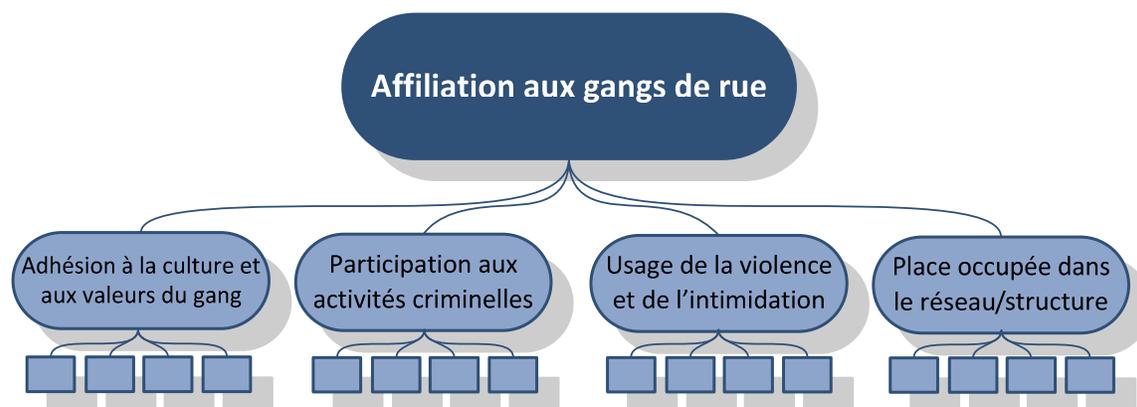
Les limites inhérentes à l'utilisation de la typologie, jumelée aux problèmes de définition du phénomène des gangs de rue et des membres de gangs de rue nous ont amenés à nous pencher sur la viabilité d'un modèle multidimensionnel (ou circomplexe). Tout d'abord, nous en sommes venus à concevoir le modèle à l'occasion d'une collaboration avec le Centre d'expertise sur la délinquance des jeunes (CEDJ) de la Direction des services professionnels et des affaires universitaires (DSP-AU) du CJM-IU. Lors d'un travail conjoint, impliquant des groupes de discussion avec des experts, une analyse des modèles classificatoires et une recension des écrits, un modèle à quatre dimensions a

été créé. Ultiment, nous avons proposé un modèle multidimensionnel des gangs de rue comportant trois dimensions. Les objectifs finaux étaient donc de documenter le phénomène de manière plus détaillée et de contourner le problème de la simple identification des gangs et de leurs membres, ce que nous avons appelé une conception dichotomique des gangs ou de l'appartenance au gang, et d'accéder à un univers mieux paramétré des gangs de rue, avec des caractéristiques mieux définies et opérationnalisées.

Un modèle multidimensionnel de l'affiliation aux gangs de rue

Dans nos travaux sur l'appartenance aux gangs de rue (Guay, 2007; 2008), nous avons donc organisé les principales caractéristiques de l'affiliation en fonction de quatre dimensions : l'adhésion à la culture et aux valeurs du gang, la participation aux activités criminelles, l'usage de la violence et de l'intimidation et, finalement, la place occupée dans le réseau et la structure du gang. Ces quatre grandes dimensions, présentées à la figure 3, étaient ressorties autant de notre analyse des typologies que de la documentation scientifique et des propos des experts et des intervenants rencontrés. Elles proposent donc quatre grands paramètres, lesquels peuvent être mesurés par différents indicateurs, et qui devraient renseigner l'observateur sur la nature de la participation aux gangs. À la suite de différents travaux portant sur le processus de mesure et d'identification des gangs (Cinq-Mars, 2007; Hamel, 2007), nous avons appliqué la structure multidimensionnelle aux groupes plutôt qu'aux participants.

Figure 3. Structure du modèle multidimensionnel de l'affiliation aux gangs de rue

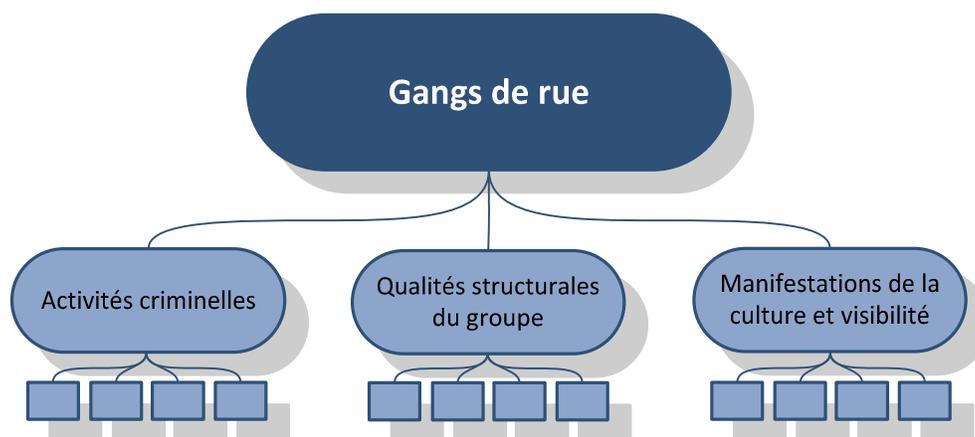


Un modèle multidimensionnel des gangs de rue

Le modèle multidimensionnel des gangs de rue, illustré à la figure 4, propose trois principales dimensions (Guay, 2007; 2008) : 1) les activités criminelles, 2) les qualités structurales du groupe et 3) les manifestations de la culture et la visibilité du groupe.

Les activités criminelles comportent trois sous-dimensions, soit la nature des activités criminelles, les éléments structuraux et le territoire d'activité du groupe. La dimension des qualités structurales du groupe compte quant à elle quatre sous-dimensions : les attributs du groupe, la nature de l'organisation, la cohésion du groupe et la nature du réseautage criminel. La dimension des manifestations de la culture et la visibilité du groupe s'intéresse pour sa part à ce qui est visible du groupe par différents observateurs, par exemple les éléments associés aux symboles et à la visibilité publique de ses membres, notamment en ce qui a trait à certains comportements indésirables et au manque de civilité.

Figure 4. Structure du modèle multidimensionnel des gangs de rue



Les avantages d'une vision multidimensionnelle

La structure multidimensionnelle offre plusieurs avantages par rapport à une structure taxinomique traditionnelle. D'abord, elle permet d'orienter ses énergies non pas pour savoir si un groupe ou un autre est un gang de rue (ou si un sujet est un membre du noyau dur ou de la périphérie), mais plutôt pour connaître à quel point chacun des groupes criminels se distingue selon les différents paramètres qui caractérisent ces groupes. Il permet aussi de limiter les problèmes relatifs à l'accord interjuges et de se concentrer sur l'intensité. On passe donc d'un univers dans lequel le gang de rue est une catégorie discrète (et en apparence mutuellement exclusive) par rapport aux autres groupes criminels organisés à un univers dans lequel les gangs de rue se comparent

empiriquement aux autres organisations. À cet égard, il permet une structure plus flexible en ce qui concerne l'étude longitudinale du phénomène et permet de contourner le problème de la migration d'un type à un autre. Certains groupes se modifient avec le temps, certains délinquants changent de place ou de rôle au sein du groupe, et une structure multidimensionnelle permet de mesurer l'ampleur et la nature de ces changements.

Appliquer une série de paramètres à la mesure des gangs permet par ailleurs de concevoir une structure de collecte et d'emmagasinage de données. On obtient ainsi un cadre de référence pour consigner les informations et forcer une opérationnalisation des différentes mesures du gang. Par ailleurs, le cadre de mesure présenté ici offre des balises pour mesurer les différents concepts pertinents à l'étude des gangs de rue et offre par conséquent une infrastructure de collecte de données permettant une analyse plus fine des principaux paramètres. Dans un contexte où l'on a recours presque exclusivement à la notion de gang et de types de gangs (et de membre et de types de membres), l'analyse de données mène à un dénombrement des gangs et des types de gangs. Cependant, il devient difficile de s'intéresser à l'évolution de ces groupes dans l'espace et dans le temps. Une vision multidimensionnelle permet à cet égard de paramétrer les groupes, de les suivre dans l'espace et dans le temps et d'étudier les effets des interventions préventives, répressives ou curatives sur les différents paramètres. Toutes les interventions ne sont pas susceptibles d'avoir les mêmes effets, et il devient plus utile d'étudier l'évolution des groupes et de leurs paramètres que le nombre de groupes et le nombre de membres. Alors qu'une vision dichotomique du phénomène oriente presque invariablement la collecte de données vers le nombre de gangs et le nombre de membres de gangs ou vers le nombre de personnes qui ont quitté le gang, une vision multidimensionnelle de ces groupes et de leurs membres porte notre attention sur les variations des différents paramètres.

Un cadre général permet d'appliquer le modèle à une grande variété de sources de données. La prochaine section s'attardera à la nuance entre le concept latent (gang) et sa mesure à l'aide d'indicateurs manifestes (les variables qui permettent de le mesurer).

La mesure d'un concept à l'aide d'indicateurs imparfaits

Si la mesure d'un phénomène social est difficile, la mesure d'un phénomène criminel l'est encore plus. Néanmoins, un des principes utiles de la mesure des phénomènes criminels est que toutes ces mesures, prises isolément, ne doivent pas nécessairement être des indicateurs infaillibles du phénomène à l'étude. C'est d'ailleurs la propriété de l'indicateur : il renseigne sur le concept sans toutefois le mesurer parfaitement. Une

seule variable mesurant les activités criminelles d'un gang ne nous renseigne qu'à la hauteur de l'erreur de mesure qu'elle contient. En d'autres termes, c'est à la convergence des différentes mesures des activités criminelles plus qu'à chacune d'entre elles qu'on apprendra fidèlement la nature et l'ampleur des activités des gangs.

On pourrait comparer les défis qui incombent aux chercheurs qui souhaitent mesurer le phénomène des gangs de rue à ceux des chercheurs qui souhaitaient mesurer le fonctionnement intellectuel afin de mieux orienter les élèves dans le système scolaire (Cattell et Farrand, 1896; Binet et Simon, 1905; Binet, 1905). Les auteurs de l'époque ont recensé plusieurs tâches cognitives susceptibles de mesurer le fonctionnement intellectuel : le calcul, le vocabulaire, la connaissance générale, la logique, etc. Bien entendu, le fait qu'un élève sache ou non compter ou calculer ne renseignait pas les chercheurs sur la capacité de l'enfant à bien apprendre à l'école, pas plus d'ailleurs que sur sa capacité à épeler des mots. Néanmoins, l'enfant qui obtient de bons résultats dans l'ensemble des tâches est plus susceptible de réussir dans le système scolaire. Bref, la très grande majorité des indicateurs des dimensions nous permettent de mesurer les gangs et les caractéristiques de leurs membres.

Le phénomène des gangs de rue : perspectives et données

L'un des défis les plus importants entourant l'établissement d'un cadre de mesure du phénomène des gangs de rue porte sur la nature des indicateurs (sources de données) qui permettent de mesurer les différentes dimensions (les activités criminelles, les qualités structurales du groupe, les manifestations de la culture et la visibilité du groupe) du concept (gang). La difficulté inhérente au processus réside dans le fait que les données proviennent de sources multiples, lesquelles varient en qualité et en quantité. De plus, chacun des acteurs du système a accès à une information bien particulière. En fait, chaque acteur est le témoin privilégié d'une partie du phénomène. La collectivité est un observateur de l'ensemble des manifestations visibles des gangs de rue : elle en est parfois le témoin, parfois la victime. Les organismes communautaires, par exemple les organismes de travail de rue, ont accès au vécu des délinquants et partagent une partie de leur quotidien. Les organisations policières ont accès à des sources de données privilégiées : surveillance, écoute électronique, renseignements provenant d'informateurs, d'agents-sources et d'agents d'infiltration, mais aussi à différentes banques de données et d'informations accessibles avec des autorisations judiciaires. De plus, ils sont à même d'observer le phénomène tant sur le plan du groupe que sur celui des délinquants impliqués. Pour leur part, les tribunaux sont en mesure d'entendre les témoignages et de compiler les accusations, les jugements et les différentes informations nominatives sur les accusés et les victimes. Les organismes

d'intervention pénale envisagent le phénomène sous un angle différent. Les centres jeunesse et les services correctionnels sont en mesure d'obtenir nombre de renseignements sur les délinquants associés aux gangs de rue, notamment leurs caractéristiques personnelles, sociodémographiques et criminologiques. Ils sont aussi à même de rassembler des données sur le fonctionnement en institution ou, encore, sur la nature de la participation et de l'implication dans le processus de réinsertion sociale.

La prochaine section porte sur les initiatives entreprises par la collectivité et les travailleurs de rue, les organisations policières et les procureurs ainsi que les organismes de prise en charge sociale et pénale, tels le CJM-IU et les SCQ qui font face au phénomène des gangs de rue.

En somme, il est possible d'envisager différemment la notion même de gang de rue et de membre de gang de rue en utilisant non pas une approche dichotomique du gang (et du membre), mais bien en recourant à une approche multidimensionnelle de celui-ci. Selon un modèle multidimensionnel des gangs de rue, ces groupes se caractérisent par trois grandes familles de paramètres (ou dimensions) : la nature des activités criminelles, les éléments structuraux et les manifestations de la culture et la visibilité du groupe. Pour leur part, les délinquants associés aux gangs peuvent être étudiés à l'aide d'une structure semblable à quatre dimensions : l'adhésion à la culture et aux valeurs du gang, la participation aux activités criminelles, l'usage de la violence et de l'intimidation et, finalement, la place occupée dans le réseau et la structure du gang. Une structure multidimensionnelle offre plusieurs avantages, dont celui de mieux documenter le phénomène et d'aller au-delà de l'appartenance ou non.

Initiatives pour contrer le phénomène des gangs de rue

La présente section fait état des principales initiatives prises par différentes organisations relativement au phénomène des gangs de rue. Le lecteur doit garder à l'esprit que les façons de faire abordées ici ne rendent pas compte de la totalité des efforts déployés par l'ensemble des organisations. Néanmoins, malgré l'importante variabilité des pratiques, un aperçu des plus communes est présenté.

La collectivité et le travail de rue

La façon dont la population perçoit le phénomène des gangs de rue passe entre autres par la couverture médiatique qui en est faite. Les médias présentent les événements avec un sensationnalisme teinté d'exagération contribuant ainsi à fausser les perceptions quant à l'ampleur réelle du problème des gangs (Spergel, 1995). Par ailleurs, les perceptions du phénomène par les Canadiens sont aussi influencées par la situation des États-Unis, situation qui est différente à plusieurs égards de celle du Canada.

Les initiatives de la collectivité sont nombreuses et sont susceptibles de l'être plus encore compte tenu du *Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2007-2010 du gouvernement du Québec*. Celui-ci apporte un soutien accru aux victimes, aux milieux scolaires et ethnoculturels ainsi qu'aux familles.

Au sein même de la communauté se trouvent les travailleurs de rue qui, par leur présence dans le milieu, viennent en aide aux personnes aux prises avec différents problèmes. Plusieurs interventions sont mises en branle par les travailleurs de rue dans le but de prévenir l'adhésion des jeunes à des gangs de rue et de favoriser la désaffiliation de ceux qui en font déjà partie (Tétreault et Girard, 2007; Martel, 2008). Les principales interventions visent la distribution de matériel tel que condoms et seringues dans une optique de réduction des méfaits, les accompagnements, les références vers des ressources appropriées, les discussions, la médiation et l'organisation d'événements permettant aux jeunes de s'engager dans des activités prosociales. Par l'établissement de contacts et de liens significatifs avec les jeunes à risque ou affiliés à un gang de rue, par l'accompagnement en désaffiliation à l'aide d'activités groupales (plein air, sport, activités culturelles), par le partage et la circulation de l'information et par l'établissement de partenariats avec d'autres acteurs de la collectivité, les travailleurs de rue agissent sur le phénomène. Ils participent également à l'évaluation des pratiques de travail de rue. Toutefois, il serait réducteur de restreindre les nombreuses initiatives de la collectivité au travail de rue. Les milieux scolaires et communautaires, les maisons de jeunes et les organismes d'aide aux victimes ne sont que quelques-uns des acteurs sociaux préoccupés par le phénomène des gangs de rue et qui prennent une part active à la mise en oeuvre d'initiatives visant à contrer les effets néfastes du phénomène.

Les organisations policières et les procureurs (intervenants judiciaires)

Les services de police concernés par les gangs de rue déploient divers moyens pour contrer le phénomène et préserver le sentiment de sécurité des citoyens. Bien entendu, il n'est pas possible dans le présent contexte de faire état de manière exhaustive de l'ensemble des efforts des organisations policières. Des unités spécialisées ont été mises sur pied au sein de plusieurs de ces organisations afin de mener des actions répressives contre les gangs de rue. De plus, des partenariats ont été établis, notamment par la participation des organisations policières à des groupes de travail sur les gangs de rue et par des efforts de concertation avec d'autres intervenants du milieu. La création, en 2003, du Groupe sans Frontières, réunissant une trentaine d'enquêteurs de Montréal, Longueuil et Laval, ainsi que de la Sûreté du Québec (SQ) et de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), fait également état des efforts de partenariat déployés. De plus, des escouades régionales mixtes (ERM), regroupant les services de police de différents territoires, ont été mises sur pied pour lutter collectivement contre les gangs de rue. Par ailleurs, le projet MINERVE, protocole d'échange et de partage de renseignements entre les corps de police au Québec, vise à augmenter l'efficacité des efforts collectifs contre les organisations criminelles et permet l'intégration des renseignements détenus par l'ensemble de la collectivité policière. Les policiers agissent également en vue de réduire l'approvisionnement et l'utilisation d'armes à feu à des fins criminelles. Finalement, en plus de la répression, les organisations policières interviennent sur le phénomène des gangs par la prévention auprès des jeunes, parents et autres intervenants. Elles s'engagent également dans la recherche afin de mieux cerner la problématique des gangs de rue et d'évaluer son impact sur la criminalité. Elles sont également en mesure d'analyser les tentatives d'intimidation envers les policiers et les autres intervenants du système judiciaire, notamment par des délinquants associés aux gangs de rue. Les observations recueillies, principalement auprès des victimes, contribuent à la mise en place de mesures visant à prévenir et à limiter de tels gestes et leurs conséquences.

Les organisations policières n'ont pas été les seules à mettre sur pied des équipes spécialisées en matière de gangs de rue. Jugeant le nombre d'affaires criminelles associées au phénomène des gangs suffisamment important, la Chambre de la jeunesse de Montréal s'est dotée, en 2005, d'une équipe de procureurs travaillant exclusivement sur les dossiers de gangs de rue reconnus par la police. Récemment, ils se sont joints à l'Équipe de procureurs dédiés du Bureau de lutte au crime organisé (BLACO) du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). De plus, le *Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2007-2010* prévoit un plus grand recours à des témoins experts en matière de gangs de rue lors de procès d'individus y étant liés. Ce plan

d'intervention annonce également que des procureurs dédiés soutiendront et conseilleront les policiers tout au long de leur travail d'enquête. Depuis, des procureurs aux poursuites criminelles et pénales affectés dans les différentes régions sont dédiés (21 procureurs) ou désignés (9 procureurs) par les procureurs en chef de chaque région concernée. Soulignons par ailleurs que l'adoption de lois pour réprimer le gangstérisme a donné aux intervenants judiciaires les moyens d'enquêter sur les activités criminelles des gangs, d'intenter des poursuites à cet égard et de confisquer le produit de ces activités.

Les organismes de prise en charge sociale et pénale

Le Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire

L'offre de service du CJM-IU en matière de gangs de rue se déploie en cinq volets. Le premier volet, la veille média, consiste à étudier et à analyser la revue de presse journalière produite par l'Association des centres jeunesse du Québec (ACJQ). Un tel exercice permet d'anticiper les demandes des médias liées à l'actualité et, par conséquent, de soutenir le Bureau des communications du CJM-IU par la préparation à une participation médiatique. Celle-ci sera enrichie de contenus scientifiques et empiriques issus du développement des connaissances de l'offre de service Gangs et délinquance mis sur pied par le Centre d'expertise sur la délinquance des jeunes et les difficultés de comportement du CJM-IU.

Le deuxième volet prend la forme d'une veille interne à propos des événements liés ou à lier aux gangs dans les installations de réadaptation du CJM-IU. Elle consiste à analyser tous les rapports produits par les professionnels afin d'en retirer les éléments pouvant être associés aux gangs et de prévenir des comportements individuels ou de groupe pouvant y être associés.

Le troisième volet prévoit un soutien direct ou indirect lors d'événements liés ou à lier aux gangs dans les installations du CJM-IU. Il s'agit de répondre aux demandes de soutien des points de service relativement aux événements associés aux gangs qui les confrontent. Ce soutien vise ultimement à prévenir les comportements violents ou liés aux activités de gang se produisant dans ou autour des installations. La réponse à la demande de soutien permet d'encadrer avec rigueur les actions impliquant les milieux

d'intervention, de soutenir la résolution des crises liées aux gangs et de proposer des pratiques novatrices et efficaces basées sur des données probantes.

Le quatrième volet vise le soutien direct ou indirect aux intervenants et aux équipes travaillant auprès d'adolescents victimes, témoins ou associés à des activités de gangs, l'ayant été ou à risque de le devenir. Ce soutien peut prendre la forme d'une aide concrète et directe à l'intervenant, de sessions de sensibilisation et de formation sur la problématique des gangs ou sur des outils conçus à cet effet.

Le dernier volet concerne l'échange d'informations entre le SPVM et le CJM-IU sur des adolescents et de tierces victimes, témoins ou associés à des gangs criminels. Dans le respect du cadre établi par le protocole, la demande de renseignements vise à déterminer si les individus concernés sont liés de près ou de loin aux gangs criminels. Elle peut aussi servir à connaître le rôle d'un individu en particulier dans les gangs criminels, les activités de ceux-ci et leur degré d'implication. De plus, les demandes peuvent viser la protection d'un site de réadaptation du CJM-IU en particulier ou servir à localiser un individu.

En plus des cinq volets composant l'offre de service des CJM-IU, des projets d'action réunissant chercheurs, gestionnaires et praticiens ont fait avancer la compréhension du phénomène tout en expérimentant des pratiques. Au total, dix projets d'action Gangs et délinquance ont été autorisés et inscrits à l'offre de service Gangs et délinquance 2005-2008. Huit d'entre eux sont expérimentés à l'intérieur même de l'établissement du CJM-IU et deux autres à l'extérieur, en collaboration avec des partenaires des milieux de la justice, de la sécurité publique et communautaires.

À cet effet, une importante mesure du *Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2007-2010* du MSP prévoit une stratégie globale et intégrée de suivi intensif dans la collectivité pour les contrevenants à haut risque de récidive qui sont associés à des activités de gangs. Cette mesure, représentée par le projet PSI-Montréal, est placée sous la responsabilité du Centre d'expertise sur la délinquance des jeunes et les difficultés de comportement du CJM-IU et réunit les efforts de ses différents partenaires, soit la Direction des services spécialisés et des services aux jeunes contrevenants du CJM-IU, le Centre de la jeunesse et de la famille Batshaw, les SCQ, le DPCP, le SPVM, l'organisme communautaire PACT de rue, la Ville de Montréal et le MSP. Le programme montréalais de suivi intensif des contrevenants à haut risque de récidive s'articule autour de deux volets : la surveillance et l'encadrement clinique. S'associent à

ces volets des activités connues pour avoir un effet réel sur la prévention des conduites délinquantes auprès de la population en général, des jeunes à risque et des personnes impliquées dans la criminalité des gangs. Le projet propose un continuum d'intervention visant des objectifs de prévention jusqu'à la répression des conduites délinquantes, le tout intégré dans une logique commune où tous les organismes partenaires ayant à agir auprès des personnes contrevenantes témoins, victimes, faisant ou ayant fait l'expérience des gangs ou à risque d'en faire l'expérience, mettent en commun leur expertise particulière. Ce programme s'inspire d'une approche globale et intégrée qu'ont expérimentée plusieurs villes américaines dont Boston, Bâton Rouge ainsi que Philadelphie. Il vise à favoriser l'intégration sociale des jeunes contrevenants de 15 à 25 ans témoins, victimes, faisant, ayant fait ou à risque de faire l'expérience des gangs de rue, de même qu'à réduire la délinquance lucrative et avec violence liée aux activités des gangs de rue. Un comité directeur, où sont représentés le MSP, le DPCP, le SPVM, la Ville de Montréal, les SCQ, le CJM-IU et le milieu communautaire, assure la coordination du projet.

Faut-il préciser que le développement de l'offre de service Gangs et délinquance repose d'abord sur les travaux menés au CJM-IU depuis 1997 sur la problématique des gangs? En raison de l'absence de définition commune des concepts sous-jacents maintes fois documentée, la conceptualisation à partir de typologies de gangs et de membres a d'abord été privilégiée, à la manière de ce qui était connu à l'époque sur le plan de la littérature scientifique. Or, l'absence de validation empirique et les difficultés d'application pratique ont forcé une relecture de cette manière de comprendre le phénomène des gangs. Faire partie ou non d'un gang, être tel type de membre ou de gang plutôt qu'un autre correspond à une approche taxinomique qui n'offrirait pas, aux intervenants, d'outil pour agir concrètement. L'approche alors adoptée pour caractériser les gangs et leurs membres s'est avérée difficile d'application sur le plan clinique. En 2006, le processus de réflexion des CJM-IU a permis de concevoir le modèle multidimensionnel de l'implication proposé plus haut.

Les Services correctionnels du Québec

À l'heure actuelle, les effets au mieux modestes des interventions centrées sur la composante gang font croire que les pratiques correctionnelles efficaces et appuyées par les preuves empiriques fournies par la recherche scientifique, demeurent la voie la plus sûre pour avoir un impact sur ces délinquants. À cet égard, la notion même d'appartenance à un gang de rue perd une partie de sa pertinence lorsque l'intervention correctionnelle est envisagée. Des programmes d'intervention bien structurés basés sur

des principes cognitivo-comportementaux et qui ont pour base les principes du risque, des besoins et de la réceptivité, offerts par des intervenants compétents, font partie des stratégies efficaces (Andrews et Bonta, 2007). Ces programmes devront s'attaquer aux besoins criminogènes plus criants chez les délinquants associés aux gangs de rue, que ce soit leurs problèmes liés à l'emploi (Aos, Miller et Drake, 2006), leurs valeurs criminelles, ou même leurs difficultés à résister à l'influence des pairs délinquants. Le lien avec les gangs de rue est toutefois pertinent en ce qui concerne le respect du principe de réceptivité spécifique, qui stipule que l'intervention efficace doit tenir compte des particularités de chacun des délinquants et moduler l'intervention. En définitive, l'exercice d'attribuer aux délinquants la cote « gang de rue », ou celui visant à le classer dans l'un ou l'autre des systèmes classificatoires de membres de gangs semble un exercice secondaire et d'une utilité au mieux modeste. Il va sans dire que l'affirmation ne vaut pas nécessairement pour les questions relatives à la gestion sécuritaire des délinquants en établissement de détention. Connaître l'affiliation à un consortium de gangs plutôt qu'à un autre chez ces délinquants peut permettre d'éviter des conséquences fâcheuses associées à certains conflits entre les groupes. À cet effet, le *Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2007-2010* prévoit, au moyen des mesures 10 et 11 de « limiter les conséquences de la prise en charge de personnes associées à des membres de gangs de rue parmi la clientèle correctionnelle, notamment par la formation ciblée du personnel » et d'« achever l'implantation d'une structure de gestion du renseignement sécuritaire et bonifier la méthode d'identification de la clientèle liée aux gangs de rue par la formation et l'ajout de personnel responsable de cet aspect dans les milieux ouverts et fermés », respectivement. De telles mesures permettront sans l'ombre d'un doute de faciliter la gestion sécuritaire des délinquants associés aux gangs de rue.

Par ailleurs, force est de constater qu'on sait pour le moment bien peu de choses sur l'intervention auprès des membres de gangs de rue adultes. Seuls des efforts de recherche systématique permettront, comme ils ont permis de le faire auprès des autres délinquants, de mieux saisir les principes actifs favorisant la réinsertion sociale de ces délinquants, ou à tout le moins la réduction de la récidive.

L'ampleur des besoins criminogènes de ces délinquants fait d'eux des délinquants à haut risque de récidive. Comme les autres délinquants à haut risque, ils doivent par conséquent faire l'objet d'un encadrement sécuritaire plus important et ils doivent être exposés à une intervention correctionnelle soutenue, cohérente et intensive (Andrews et Bonta, 2007).

Somme toute, les différentes organisations, qu'il s'agisse des organismes de travail de rue, des organisations policières ou des organismes de prise en charge sociale et pénale, interviennent sur le phénomène des gangs de rue par l'entreprise de différentes initiatives. Les moyens déployés diffèrent d'un service à l'autre en raison de leurs missions différentes. Ces dernières influent donc sur la nature des informations rassemblées sur les gangs de rue et sur les délinquants associés à ces groupes.

Nature des données accessibles

La collectivité et le travail de rue

Les membres de la communauté peuvent être des victimes ou des témoins directs ou indirects des activités des gangs de rue et de certains individus liés à ces groupes. Il n'en demeure pas moins qu'une bonne part des éléments pris en compte par la population pour comprendre le phénomène provient des médias. Les limites d'une telle approche ont été abordées par Spergel (1995). Le point de vue des citoyens sur le phénomène des gangs peut aussi être pris en compte par les sondages auxquels ils sont appelés à répondre. Malgré tout cela, la communauté ne peut nous renseigner de manière exhaustive sur la problématique.

Par le partage du quotidien, les travailleurs de rue, les intervenants œuvrant dans les maisons de jeunes ou les organismes d'aide peuvent quant à eux posséder des informations d'une richesse qualitative importante sur les personnes liées aux gangs de rue. Cependant, en raison même de la nature de leur travail, ces informations sont difficiles à colliger de manière systématique. Rappelons que la communauté vise à favoriser l'intégration ou la réintégration d'individus en rupture avec la société et ses institutions. Conséquemment, ce n'est pas tant l'appartenance ou non à un gang de rue, que l'individu lui-même et ses caractéristiques propres qui sont considérés par ces intervenants.

Les organisations policières et les procureurs (intervenants judiciaires)

Les données utilisées par les organisations policières, lesquelles servent ultimement au DPCP, tirent leur source des événements et des suspects présumés être liés aux gangs de rue, des enquêtes et du renseignement. L'écoute électronique, les fiches d'observation, les rapports de filature et les rapports de sources fournissent notamment quantité d'informations. Celles-ci sont ensuite traitées par des enquêteurs, des analystes et des agents de renseignement. Les différents intervenants des organisations policières peuvent user de leur jugement professionnel pour identifier les individus

impliqués dans les gangs de rue, déterminer leur niveau d'engagement et codifier toute autre information qu'ils jugent pertinente ou non. Au besoin, ils consulteront des ressources spécialisées sur la question des gangs de rue dans leur organisation. Par ailleurs, l'action policière fait généralement suite à la consultation d'un bon nombre de sources de données, notamment les données liées aux crimes généralement contenues dans la Déclaration uniforme de la criminalité. À l'aide des six critères du SPVM, il sera possible ou non de soutenir la proposition que le délinquant fait partie d'un gang de rue. En ce qui concerne les procureurs, ils sont en bonne partie tributaires des données que leur fournissent les organisations policières.

Les organismes de prise en charge sociale et pénale

Les éléments considérés par les organismes de prises en charge sociale et pénale proviennent à la fois de dossiers correctionnels ou clientèle et de données cliniques rendant compte des caractéristiques sociodémographiques, des facteurs de risque et des besoins criminogènes des individus liés aux gangs de rue. Plusieurs de ces informations font l'objet d'une collecte systématique par l'utilisation de différents outils d'évaluation. Il advient également que les organisations policières transmettent aux organismes de prise en charge sociale et pénale certaines informations sur des délinquants associés aux gangs de rue. Le protocole sur l'accès, la transmission et l'utilisation de renseignements personnels lors des interventions relatives aux gangs de rue signé entre le SPVM et le CJM-IU a d'ailleurs été conçu à cet effet. Dans les établissements des SCQ, ce sont les agents de renseignement sécuritaire qui s'impliquent dans l'échange de ces informations. Par ailleurs, l'observation des gangs peut se faire entre les murs des établissements, notamment lorsque les gangs sont classés séparément.

Ainsi, la nature des informations colligées sur les gangs de rue et les individus liés aux gangs diffèrent selon le point de vue des acteurs. Une synthèse des données et indicateurs considérés par chaque acteur pour prendre en compte le phénomène des gangs de rue est présentée sous forme de tableaux dans la section qui suit. Ces tableaux abordent les caractéristiques personnelles et sociodémographiques des délinquants associés aux gangs de rue, les activités criminelles, la structure et le réseautage, ainsi que les manifestations et la visibilité des gangs de rue vus par les différents acteurs.

Tableau 1. Caractéristiques sociodémographiques et personnelles considérées chez les délinquants associés aux gangs de rue selon le type d'organisation

La collectivité et le travail de rue
Caractéristiques sociodémographiques <ul style="list-style-type: none"> • Âge • Sexe • Origine ethnique • Facteurs de risque (consommation alcool/drogues, décrochage scolaire, etc.)
Les organisations policières et les procureurs (intervenants judiciaires)
Caractéristiques sociodémographiques <ul style="list-style-type: none"> • Âge (date de naissance) • Sexe • Origine ethnique • Adresse de résidence • Numéro de téléphone, type de téléphone (résidentiel / cellulaire)
Les organismes de prise en charge sociale et pénale
<p><u>Centres jeunesse et Services correctionnels du Québec</u></p> Caractéristiques sociodémographiques <ul style="list-style-type: none"> • Données sociodémographique <ul style="list-style-type: none"> ○ Âge ○ Sexe ○ Région de résidence ○ Ethnie ○ Scolarité ○ Citoyenneté ○ Nations autochtones ○ Langue parlée ○ État civil ○ Alerte médicale (médications, alerte cardiaque, alerte diabétique, alerte épileptique) Caractéristiques personnelles <ul style="list-style-type: none"> • Durée de la prise en charge <ul style="list-style-type: none"> ○ Durée de peine de détention ou durée de l'ordonnance ○ Durée de séjour, excluant absence temporaire et permission de sortir ○ Durée de mesures sentencielles (probation et sursis) ○ Durée des mesures et des sanctions extrajudiciaires et judiciaires • Données relatives au suivi en détention <ul style="list-style-type: none"> ○ Statut (pénitencier, prévenu, condamné, entente avec le Fédéral) ○ Nombre de transferts ○ Nombre de comparutions ○ Nombre de manquements (détail du manquement, type, date, secteur) ○ Alertes diverses • Niveau de risque et de besoins criminogènes <ul style="list-style-type: none"> ○ Antécédents criminels ○ Éducation ou emploi ○ Famille et couple ○ Loisirs et activités récréatives ○ Fréquentations ○ Problèmes d'alcool et de drogues ○ Attitude ou orientation procriminelle ○ Type de comportement antisocial

Dans la collectivité, les gens jugent des éléments caractérisant les membres des gangs de rue principalement par l'information véhiculée dans les médias. Ils peuvent en venir à croire que des individus d'un certain groupe d'âge et d'une certaine appartenance ethnoculturelle (comme par exemple, les jeunes noirs) forment en exclusivité les rangs des gangs.

Sur le plan des caractéristiques sociodémographiques et personnelles des personnes impliquées dans les gangs de rue, les travailleurs de rue peuvent détenir certaines informations quant à l'âge, le sexe et l'origine ethnique. Mais bien au-delà de ces informations, ils sont en mesure de détecter chez certains sujets des facteurs de risque associés à la délinquance et à l'affiliation aux gangs de rue. Le même genre d'informations est colligé par les organisations policières, en plus de certains détails sur les coordonnées d'un individu impliqué dans les gangs de rue.

Pour leur part, les organismes de prises en charge sociale et pénale détiennent quantité d'informations de nature individuelle sur les délinquants impliqués dans les gangs de rue. En plus des données sociodémographiques, ils possèdent des informations sur la prise en charge et le suivi. Par l'administration systématique d'outils d'évaluation à tous les usagers entrant dans le système de prise en charge sociale et pénale, les intervenants sont en mesure de connaître les risques et les besoins criminogènes des individus impliqués dans les gangs de rue. Ainsi, sont considérés les antécédents criminels, les besoins en matière d'éducation et d'emploi, les problèmes de consommation d'alcool et de drogues, les attitudes procriminelles, le type de comportement antisocial et les informations portant sur la famille, le couple, les fréquentations, ainsi que les loisirs et les activités récréatives.

Tableau 2. Synthèse des éléments considérés pour mesurer les activités criminelles des gangs de rue selon le type d'organisation

La collectivité et le travail de rue
<p><i>Criminalité de l'individu</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Témoins ou victimes de certains délits commis <p><i>Criminalité du groupe</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Médiatisation d'événements liés aux gangs
Les organisations policières et les procureurs (intervenants judiciaires)
<p><i>Criminalité de l'individu</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Casier judiciaire/« Carrière » criminelle des personnes impliquées • Nombre d'infractions commises par la personne • Renseignement sur les infractions probables • Types d'infractions (en contexte Gang ou autre) • Peines • Précocité : date de la 1^{re} arrestation • Implication dans les infractions relatives aux armes à feu • Co-délinquance • Noms et caractéristiques personnelles des autres suspects • Sphères d'activités criminelles • Secteur/Territoire d'activités <p><i>Criminalité du groupe</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Criminalité générée par les gangs de rue (Date de l'événement, type de crime, sujets d'intérêt impliqués, résumé de l'événement) • Criminalité de nature violente • Activités criminelles de marché (stupéfiants, proxénétisme, armes, etc.) • Criminalité acquisitive (vol, fraude, vandalisme, etc.) • Gestes d'intimidation à l'égard des intervenants du système judiciaire • Occurrence de fusillade/coups de feu • Sophistication des moyens employés dans la réalisation des activités criminelles • Secteur/Territoire d'activité • Incursions sur d'autres territoires • Bagarres, confrontations, agressions réelles ou anticipées, intimidation
Les organismes de prise en charge sociale et pénale
<p><u>Centres jeunesse</u></p> <p><i>Criminalité de l'individu</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Criminalité <ul style="list-style-type: none"> ○ Types d'infractions ○ Utilisation de la violence ○ Précocité, persistance, aggravation, activation, polymorphisme ○ Antécédents <p><u>Services correctionnels du Québec</u></p> <p><i>Criminalité de l'individu</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Classes de délits (8) <ul style="list-style-type: none"> ○ Infraction contre l'État ○ Infraction contre la personne ○ Infraction contre la propriété ○ Code de la sécurité routière ○ Lois fédérales autres que le Code criminel ○ Lois québécoises ○ Règlements municipaux ○ Autres infractions au Code criminel ○ Antécédents criminels ○ Manquements disciplinaires ○ Comportements • Section des antécédents criminels du LS/CMI

Les citoyens peuvent être victimes de certains actes criminels perpétrés par les individus impliqués dans les gangs de rue. Ils peuvent aussi, tout comme les travailleurs de rue, être témoins de certaines de ces activités criminelles dans lesquelles des individus liés aux gangs sont engagés. Aussi, jugent-ils de la criminalité des gangs de rue par les événements rapportés dans les médias, lesquels sont souvent de nature violente (McCorkle et Miehte, 2000). Cependant, la criminalité des gangs de rue ne se résume pas à l'utilisation de la violence. La criminalité de marché (stupéfiants, proxénétismes, armes, etc.) et la criminalité acquisitive (vandalisme, introduction par effraction, vol de véhicule moteur, fraude, vol d'identité) font également partie des activités criminelles liés aux gangs.

En plus de considérer les différentes formes de criminalité dans lesquelles les gangs de rue peuvent s'engager, les organisations policières colligent de l'information sur les armes à feu liées aux gangs de rue et sur l'occurrence des coups et des fusillades leur étant attribuées. Elles s'intéressent également à la sophistication des moyens employés dans la réalisation des activités criminelles des gangs de rue, notamment sur le plan de technologie utilisée. De plus, elles tiennent compte des gestes d'intimidation des gangs de rue à l'égard des intervenants du système judiciaire. Finalement, les organisations policières déterminent le territoire où les gangs de rue opèrent, de même que les autres secteurs où les membres font incursion pour s'engager dans des activités criminelles.

Sur le plan individuel, les policiers et les procureurs possèdent de l'information sur la « carrière » criminelle des personnes liées aux gangs de rue. Le nombre et les types d'infractions commises sont colligés, tant pour les infractions commises en contexte de gang que dans d'autres contextes. Les peines/ordonnances de ces individus sont aussi recensées. Les mêmes informations sont colligées sur les personnes avec lesquelles il y a codélinquance. Par ailleurs, les infractions relatives aux armes à feu sont comptabilisées, qu'un individu ait été intercepté en possession d'une arme ou qu'il en ait utilisé une pour commettre un délit. Finalement, les différentes sphères d'activités criminelles dans lesquelles un individu lié aux gangs est impliqué et le territoire où il est actif sont considérés.

Dans les centres jeunesse, la criminalité de l'individu est prise en compte, plutôt que celle du gang. Les types d'infractions commis et l'utilisation de la violence sont examinés. De plus, sont étudiés les éléments de précocité (avant 12 ans), de persistance, d'aggravation, d'activation et de polymorphisme. Pour les SCQ, les infractions commises sont séparées par classe de délits et les antécédents criminels sont considérés.

Tableau 3. Synthèse des éléments considérés pour mesurer le réseautage et la structure selon le type d'organisation

La collectivité et le travail de rue
<p><i>Qualités structurales</i> (observées par les travailleurs de rue)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Allégeance • Niveau d'engagement d'un individu dans le gang/Statut dans l'organisation • Liens entre différents individus
Les organisations policières et les procureurs (intervenants judiciaires)
<p><i>Qualités structurales</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Liste des organisations <ul style="list-style-type: none"> ○ Inventaire du nombre de gangs de rue actifs (présent ou passé) ○ Liste des personnes liées à chacun de ces gangs avec caractéristiques personnelles ○ Durée d'existence : Date de la 1^{re} information reçue sur le gang • Fiches d'observation <ul style="list-style-type: none"> ○ Individus avec qui une personne impliquée a été observée ○ Endroits et heures ○ Véhicules utilisés • Liste des personnes liées, membres ou noyau dur d'un gang de rue • Caractéristiques personnelles : âge, sexe, origine ethnique, adresse de résidence • Liste des groupes auxquels ils sont affiliés (avec date d'affiliation) • Informations trouvées lors de perquisitions dans le cadre de projets d'enquête (photos, liste de contacts, signes distinctifs) <p><i>Réseautage</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Liens avec des organisations criminelles • Liens avec d'autres gangs de rue reconnus • Liens avec des gangs à l'extérieur du territoire concerné • Liens avec des gangs de prison • Liens avec des entreprises légitimes • Implication dans des activités politiques • Analyse de réseau <ul style="list-style-type: none"> ○ Mesure de centralité ○ Mesure d'intermédiarité ou de courtage
Les organismes de prise en charge sociale et pénale
<p><u>Centres jeunesse</u></p> <p><i>Qualités structurales</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Allégeance • Niveau d'engagement d'un individu dans le gang/Statut dans l'organisation • Liens entre différents individus • Complicité <p><u>Services correctionnels du Québec</u></p> <p><i>Qualités structurales</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Repérage des groupes criminels • Gestion selon les consortiums

L'attention des travailleurs de rue et des intervenants en centre jeunesse étant centrée sur l'individu et non sur le gang de rue, l'allégeance d'un individu à un groupe ou à un consortium peut être considérée, tout comme les liens qu'il peut entretenir avec d'autres individus. Toutefois, ce qui préoccupe davantage les intervenants est le niveau d'engagement d'un individu dans le gang de rue. Cet aspect est d'ailleurs une de leurs cibles d'intervention. La structure du gang de rue et son réseautage ne présentent donc pas un intérêt particulier pour ces organismes. À l'inverse, il est plus pertinent pour les SCQ de comprendre la structure et les attributs des gangs de rue et des consortiums, principalement dans l'optique d'une gestion plus stratégique. Néanmoins, il n'existe que des évidences très partielles en ce qui concerne les pratiques les plus stratégiques en matière de prise en charge et de gestion des délinquants adultes associés aux gangs de rue. Cela est en partie dû au fait que le choix de regrouper les différents délinquants selon leur allégeance déclarée à un consortium ou un autre offre possiblement l'avantage de diminuer les risques d'altercations. Cependant, il y a de bonnes raisons de croire qu'une telle stratégie renforce certaines associations (s'il n'en favorise pas), et entre donc en partie en contradiction avec la mission de réinsertion. Chose certaine, les pratiques à cet égard doivent faire l'objet d'une attention toute particulière.

Les qualités structurales et le réseautage des gangs semblent être d'un plus grand intérêt pour les organisations policières. Celles-ci effectuent des inventaires des gangs de rue actifs en précisant la durée d'existence de ceux-ci selon la date de la première information reçue les concernant. Des listes des personnes y étant liées sont également constituées. Elles incluent les caractéristiques personnelles de chaque individu ciblé et une liste des groupes auxquels il est affilié. Les organisations policières tentent également de déterminer si l'individu forme une partie du noyau dur du gang, s'il est plutôt un membre périphérique ou simplement lié au gang en question. Les limites d'une telle approche ont été exposées plus tôt, notamment en ce qui a trait à l'accord interjuges. À partir de fiches d'observation, de rapports d'information et de rapports de sources, il est également possible de faire une liste des personnes qui sont liées aux gangs, des endroits et heures où celles-ci se rencontrent et des véhicules utilisés par chacun.

De plus, les organisations policières s'attardent aux liens prenant la forme de collaboration ou d'ententes entre les gangs de rue et des organisations criminelles, d'autres gangs de rue reconnus, des gangs à l'extérieur du territoire concerné et des gangs de prison. Les policiers sont également en mesure d'évaluer si les gangs

contrôlent ou bénéficient de faveurs des entreprises légitimes. Ils peuvent aussi examiner l'implication des gangs dans des activités politiques.

En tenant compte des transcriptions électroniques, de la codélinquance, des fiches d'observations, des rapports de filatures et des rapports de sources, les organisations policières sont aussi en mesure de procéder à des analyses de réseau. Celles-ci permettent entre autres, par des mesures de centralité et d'intermédiarité (ou de courtage), de juger de l'importance des individus dans leur réseau. Elle permettent de déterminer, à partir du nombre de contacts qu'il possède, à quel point un individu est important dans son réseau, d'identifier les délinquants qui permettent à d'autres qui ne se connaissent pas de travailler indirectement ensemble, de dresser une liste des courtiers les plus influents et de comprendre la structure des relations avec d'autres groupes ou organisations criminelles.

Tableau 4. Synthèse des éléments considérés pour mesurer les manifestations et la visibilité des gangs selon le type d'organisation

La collectivité et le travail de rue
<ul style="list-style-type: none"> • Médias traditionnels (presse écrite, radio, télévision) • Médias électroniques • Sentiment de sécurité • Sondages • Lignes téléphoniques • Plaintes par rapport à des problématiques liées au phénomène de gangs de rue • Adhésion à la sous-culture criminelle (observée par les travailleurs de rue) <ul style="list-style-type: none"> ○ habillement, port de couleur ○ surnoms ○ symboles, tatouages
Les organisations policières et les procureurs (intervenants judiciaires)
<ul style="list-style-type: none"> • Perception de présence de gangs de rue dans le quartier • Adhésion à la sous-culture criminelle <ul style="list-style-type: none"> ○ habillement, port de couleur ○ surnoms ○ symboles, tatouages • Graffitis répertoriés <ul style="list-style-type: none"> ○ inscription ○ date d'apparition ○ adresse, type d'endroit ○ couleur du graffiti ○ sujets d'intérêt liés au tag (si connu) • Souliers sur fils électriques répertoriés <ul style="list-style-type: none"> ○ date d'apparition ○ adresse, type d'endroit ○ marque, couleur ○ sujets d'intérêt liés (si connu) ○ lien validé avec les gangs de rue • Présence de lieux favorisant les activités de gangs sur le territoire (bars, métro, centres jeunesse) <ul style="list-style-type: none"> ○ type d'endroit, adresse ○ problématiques et activités criminelles ayant cours ○ principaux sujets d'intérêt qui fréquentent l'endroit • Ligne d'information anonyme des services de police, collaborateurs
Les organismes de prise en charge sociale et pénale
<p><u>Centres jeunesse et Services correctionnels du Québec</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Adhésion à la sous-culture criminelle <ul style="list-style-type: none"> ○ habillement, port de couleur ○ surnoms ○ symboles, tatouages • Bagarres, confrontations, agressions réelles ou anticipées, intimidation, présence de rôdeurs autour des pavillons, des unités de vie, des foyers de groupe ou des sites de réadaptation • Rapports d'incidents disciplinaires • Sentiment de sécurité des membres du personnel et des codétenus

Les manifestations visibles d'un groupe délinquant dans une communauté ont un impact sur le sentiment de sécurité des citoyens (Lane et Meeker, 2003). Elles laissent transparaître une certaine désorganisation sociale dans le quartier. Les résidants sont ainsi intimidés, puisqu'ils perçoivent un problème avec les groupes délinquants de leur quartier (Lane et Meeker, 2003). C'est entre autres à travers les sondages auprès de la population qu'on peut connaître les préoccupations des citoyens en lien avec le phénomène des gangs de rue et le sentiment de sécurité général. Les appels des citoyens au 9-1-1 et à la ligne Info-Crime pour signaler des situations liées aux gangs de rue permettent aussi de rendre compte des manifestations visibles des gangs dans la communauté, tout comme les plaintes à cet égard. Ces plaintes sont de bons indicateurs de la visibilité du groupe. Lorsqu'un gang suscite des plaintes fréquentes, il est juste de présumer qu'il est dérangeant. Par ailleurs, la nature et le lieu de la plainte peuvent également être colligés, de sorte qu'il sera possible de connaître quel gang dérange, où et pour quelle raison.

Il faut également souligner, que, une fois encore, les médias traditionnels et électroniques donnent une certaine visibilité aux gangs, notamment au moyen de l'information continue et accessible en tout temps.

Tout comme dans la communauté, la perception des policiers quant à la présence des gangs de rue dans un quartier est influencée par les manifestations et la visibilité des gangs qui peuvent prendre diverses formes. À cet effet, certains services de police répertorient la présence de graffitis et de souliers sur des fils électriques qui sont apparemment attribuables à des gangs de rue. Les détails entourant l'apparition des signes de la présence potentielle d'un gang de rue sont alors colligés. Par ailleurs, les endroits favorisant les activités liées aux gangs de rue sont répertoriés, de même que les informations concernant les problématiques et activités criminelles ayant cours et les individus y étant rattachés.

Les organismes de prise en charge sociale et pénale sont eux aussi témoins des différentes manifestations de la culture des gangs de rue, principalement par les signes manifestés par les délinquants associés à ces groupes. L'habillement et le port de couleur, les surnoms et les différents symboles, rituels et tatouages traduisent cette culture et préoccupent les intervenants, indépendamment de leur réelle valeur en ce qui concerne les indicateurs d'activités de gangs de rue. Les intervenants et les usagers peuvent également être témoins de bagarres, de confrontations et d'agressions entre gangs. Le nombre de rapports d'incidents disciplinaires rend aussi compte des manifestations et de la visibilité des gangs. Les membres du personnel et les usagers

peuvent aussi observer des rôdeurs autour des installations ou faire l'objet d'intimidation de la part des individus liés aux gangs de rue. Leur sentiment de sécurité peut ainsi en être affecté, rendant compte d'une partie du phénomène.

Sur la mesure du phénomène

L'essentiel des aspects proposés par un modèle à trois dimensions sur les gangs de rue est en partie couvert par des données utilisées par l'un ou par l'autre des organismes travaillant auprès des gangs de rue. Cependant, plusieurs éléments plus problématiques doivent être soulevés. Ces éléments sont relatifs aux manques dans la mesure de certaines dimensions, à la fidélité des mesures et à l'utilité du processus d'identification des membres de gangs.

L'omniprésence de l'identification policière

Les organisations policières, nous l'avons vu dans les différents tableaux présentés plus haut, occupent une place particulière dans l'observation du phénomène des gangs de rue. La nature même de leur travail permet d'expliquer cette place. Pour lutter contre ces groupes, ils documentent leurs activités, ainsi que leurs membres potentiels. L'expertise des organisations policières, enrichie de leurs techniques et de leurs moyens, fait en sorte qu'elles ont accès à une grande quantité de renseignements tant sur les groupes que sur les personnes qu'elles suspectent d'être associées à ceux-ci. C'est sur ce plan que la mesure du phénomène des gangs de rue peut parfois poser des problèmes. En effet, le processus d'identification policière fait en sorte qu'un nombre potentiellement plus important de sujets sont associés aux gangs de rue, alors que certains ne sont possiblement que des acteurs de soutien. Ainsi, le processus d'identification fait en sorte que plusieurs personnes gravitant autour des délinquants associés aux gangs de rue risquent d'être associées à ces groupes par contamination. C'est d'ailleurs ce processus d'identification « contagieux » qui pose des problèmes dans le second critère d'identification². À l'évidence, bien que certaines organisations fassent la distinction entre les délits motivés par le gang et ceux commis par les membres présumés, il est probable que certains délinquants qui collaborent de près ou de loin avec des délinquants associés aux gangs lors d'activités criminelles organisées (comme le trafic de stupéfiants ou la prostitution), sont identifiés comme appartenant à ces groupes.

² Critère 2 : Rapport de surveillance de la police confirmant que la personne entretient des rapports avec des membres reconnus du gang.

Une partie du problème est lié au fait que les autres intervenants du système de justice pénale sont tributaires de la qualité du processus d'identification. Les procureurs, bien qu'ils exercent un certain contrôle sur le traitement de leurs affaires, ne traiteront pas des cas qui n'ont pas été amenés devant les tribunaux par les organisations policières, donc qui n'ont pas été filtrés par ces derniers. De plus, ils doivent travailler avec les informations policières notamment pour constituer leur preuve. Les centres jeunesse et les SCQ tiennent également compte de l'identification policière pour valider ou invalider leurs soupçons quant à l'appartenance aux gangs de rue des délinquants sous leur responsabilité. Or, l'appartenance ou non d'un délinquant au gang est en partie liée au jugement d'un enquêteur, d'un agent du renseignement ou d'un spécialiste interne de la question, ou encore, au fait que le croisement des bases de données associe le délinquant à l'un ou l'autre des membres des gangs connus des autorités policières. De telles possibilités soulèvent de toute évidence le problème de l'accord interjuges sur l'identification d'un délinquant. Il fait aussi problème au regard du dynamisme des allégeances des délinquants à ces groupes, mais aussi du caractère généralement volatile de l'adhésion des délinquants aux gangs de rue (Haviland, Nagin, Rosebaum et Tremblay, 2008).

Le problème de l'accord interjuges se pose dans toutes les sphères de la recherche en science sociale. En fait, la quête de la fidélité est liée à la capacité de générer des critères opérationnels mesurables : deux observateurs indépendants en viennent aux mêmes conclusions. La mesure fidèle se pose en rempart contre la subjectivité et évite que l'on ait recours à l'argument « *I know it when I see it* » lorsqu'il est question de reconnaître un délinquant comme appartenant à un gang criminel. Cette considération est d'autant plus importante que l'identification à un gang peut amener une série de mesures particulières, tant pour ce qui est de la cour (facteur aggravant) que de la prise en charge (mesures plus restrictives de liberté et perte de certains privilèges).

Une autre limite relative à l'utilisation de la cote gang provenant des organisations policières relève de la probabilité d'être appréhendé par les autorités policières. En effet, la probabilité d'être interpellé par les policiers n'est pas répartie aléatoirement dans la population, et c'est d'ailleurs aussi vrai pour la délinquance associée aux gangs que celle qui ne l'est pas. Certaines personnes, soit parce qu'elles habitent des quartiers chauds nécessitant une plus grande présence policière, soit en raison de leurs caractéristiques personnelles (âge, ethnie; Bernard et McAll, 2009), sont significativement plus susceptibles d'être interpellées par la police. Cette interpellation augmente d'autant plus la probabilité d'être pris en défaut pour une infraction. Par conséquent, certains délinquants plutôt que d'autres sont plus susceptibles d'être

identifiés comme étant associés aux gangs. En outre, les pressions sociales imposées par la communauté, laquelle est interpellée par l'insécurité que génèrent les gangs, ne sont probablement pas étrangères à cette possibilité d'une interpellation plus importante dans les quartiers défavorisés (Parker, Stults et Rice, 2005).

Si, dans le cadre de leurs activités, les organisations policières ont tendance à étendre ne serait-ce qu'un peu trop largement leurs filets à des délinquants qui ne font pas partie de tels groupes, on pourrait s'attendre à ce que les délinquants associés aux gangs de rue soient relativement similaires aux autres délinquants. Toutefois, les délinquants évalués dans le cadre des travaux des SCQ présentent un niveau de risque et de besoins criminogènes notablement plus élevés que les autres délinquants comparables (Guay et Couture-Poulin, 2009). Trois interprétations sont possibles pour expliquer de tels résultats. Premièrement, l'hypothèse nulle veut que les organisations policières n'identifient que des délinquants effectivement associés aux gangs de rue, et que ces délinquants soient effectivement à risque plus élevé que les autres délinquants. Deuxièmement, l'hypothèse de rechange A veut que les délinquants qui sont associés aux membres de gangs de rue soient eux aussi des délinquants particulièrement structurés et à haut risque. Troisièmement, l'hypothèse de rechange B est que le système pénal, dans le cadre de son processus d'identification, ait tendance à épurer les délinquants potentiellement associés aux gangs et à ne conserver que les délinquants à plus haut risque de récidive et qui sont les plus structurés. À cet égard, un tel va-et-vient entre la suridentification et le tamisage des tribunaux et des milieux d'intervention pourrait témoigner de la propriété homéostatique d'un système pénal qui s'ajuste d'une étape à l'autre du cheminement des délinquants.

Entre la nécessité et l'utilité

Les travaux de recherche et la littérature plus théorique sur la question de la définition des gangs de rue laissent entrevoir deux courants. Un premier suggère la nécessité d'un effort de définition (Klein et Maxson, 2006), et donc d'identification. Pour les organisations policières, il semble que la notion même de gang de rue (et de membre de gang de rue) soit, du moins si l'on se fie aux pratiques actuelles, relativement centrale. Elle permet, entre autres, d'identifier des suspects et de les rattacher à différentes organisations criminelles. Néanmoins, les travaux de recherche s'insérant dans un second courant suggèrent que la définition et l'identification n'est pas pour autant nécessaire à l'étude des gangs de rue et des délinquants qui y sont associés (Conly, 1993; Morselli, 2009). L'idée du recours à une cote gang va dans le même sens. En effet, plusieurs suggèrent que la cote gang n'est que d'une utilité limitée pour comprendre les délinquants associés aux gangs de rue, pour en étudier les activités criminelles en

réseau ou pour mettre sur pied des interventions visant la réadaptation et la réinsertion sociale. Puisqu'une partie importante des efforts des organisations policières est orientée vers la détection et l'identification des délinquants portant atteinte au sentiment de sécurité de la population ou de ceux qui commettent beaucoup de crimes, et puisque les différents groupes ont tendance à se confondre dans une structure de marché complexe et changeante, la notion même de gang de rue n'est probablement pas d'une nécessité absolue.

Plusieurs travaux portant sur les délinquants associés aux gangs de rue indiquent que les caractéristiques familiales, sociales et personnelles jouent sur la probabilité de rejoindre les rangs des gangs, tout comme celle d'adopter des conduites délinquantes. Ces délinquants proviennent pour la majorité de milieux familiaux instables et désorganisés (Esbensen, Winfree, He et Taylor, 2001), où l'encadrement et le contrôle parentaux font défaut. Ils ont aussi été aux prises avec des problèmes scolaires et accusaient déjà des retards dans leur cheminement (Hill, Howell, Hawkins et Battin-Pearson, 1999) alors qu'ils étaient tout jeunes. Ces retards sont souvent associés à un décrochage scolaire et à des difficultés à s'intégrer au monde du travail. Du point de vue personnel, les membres de gangs ne se distinguent pas notablement des autres délinquants. Ce sont généralement des délinquants qui ont commencé tôt à avoir des problèmes de comportement, et partagent beaucoup de caractéristiques avec les délinquants que certains qualifient d'« externalisés », ou avec des tendances psychopathiques (Dupéré, Lacourse, Willms, Vitaro et Tremblay, 2007). Ces tendances psychopathiques les pousseraient à rejoindre les rangs des gangs de rue et à s'accommoder sans trop de difficulté au climat de violence et aux valeurs délinquantes qui prévalent dans ces groupes (Valdez, Kaplan et Codina, 2000). L'étude de la délinquance et de l'association aux gangs de rue indique que les facteurs de risque ont un effet cumulatif important (Thornberry, Krohn, Lizotte, Smith et Tobin, 2003), ce qui signifie que plus le nombre de facteurs est élevé, et plus il touche un grand nombre de sphères de vie, plus les délinquants sont susceptibles d'adhérer aux gangs, ou plus les gangs sont susceptibles de les recruter. D'un point de vue personnel, les membres de gangs ne se distinguent donc pas considérablement des autres délinquants. Ils ont généralement une carrière criminelle variée, marquée par la violence et la consommation de substances psychotropes. Ils ont tendance à participer activement à la criminalité de marché comme le trafic des drogues illégales et la prostitution, et même à participer à des réseaux criminels plus vastes impliquant des délinquants de diverses organisations criminelles, même des groupes qualifiés d'ennemis (Morselli, 2009). Cette criminalité, comportant son lot de risques et de violence, favorise le recours à l'intimidation et au port d'armes.

Les similitudes entre les délinquants, jumelées aux résultats mitigés des interventions ciblées sur les gangs de rue (Dishion, McCord et Poulin, 1999; Esbensen et coll., 2001; Howell, 2000, Thornberry et coll., 2003) en ont amené plusieurs à mettre de côté la composante gang de rue dans l'intervention auprès des délinquants associés à ces groupes criminels. Pour Thornberry et ses collègues (2003), l'état actuel des connaissances est tel qu'il est préférable d'orienter les délinquants associés aux gangs de rue vers les programmes de réadaptation dont on connaît l'efficacité à réduire la délinquance et à favoriser l'intégration sociale, que de s'acharner à discuter de l'importance de l'appartenance ou non.

Bref, on observe une grande différence dans la façon de recourir à l'identification des membres de gangs de rue dans les organismes préoccupés par le phénomène. Alors que certains organisent une partie de leurs activités autour de cette notion, d'autres ne font qu'y recourir pour des considérations bien précises, parfois secondaires. À cet égard, les organismes de prise en charge sociale et pénale sont susceptibles d'y avoir recours afin de documenter la nature du risque ou de la réceptivité, ou pour gérer le risque sécuritaire en établissement, tandis que les organisations policières et les procureurs s'y réfèrent plus naturellement compte tenu de leurs missions respectives.

Structurer et bonifier la mesure du phénomène des gangs de rue

Un certain nombre de pistes peuvent être énoncées à la suite de la présente démarche visant à cerner les principaux aspects pris en compte par les différents intervenants témoins du phénomène des gangs de rue. Les avenues sont nombreuses, mais peuvent se résumer à quelques aspects plus généraux.

L'une des principales constatations qui ressort de la présente démarche porte sur la variété, mais aussi sur les limites liées à la fidélité qui caractérisent bon nombre de pratiques visant la mesure du phénomène des gangs de rue et de ses acteurs. Cette diversité des pratiques et des situations fait aussi en sorte que le caractère systématique et fidèle de l'emmagasinage des données peut difficilement être assuré. Bien qu'il existe des critères proposés par les autorités policières qui permettent d'identifier les sujets susceptibles d'être associés aux gangs de rue, ils sont affligés de certaines limites relatives à l'opérationnalisation qui rendent leur utilisation problématique pour la recherche. En d'autres termes, deux personnes utilisant les mêmes critères, même de manière désintéressée, sont susceptibles d'en arriver à des conclusions différentes lorsque confrontées à un même cas.

Les données recensées provenant presque exclusivement des organisations policières sont particulièrement tributaires des efforts de celles-ci. En effet, lorsqu'un phénomène n'est mesuré qu'à partir d'une seule source, il reflète les fluctuations du phénomène en question, mais aussi des efforts déployés par les organisations pour le mesurer. En d'autres termes, on est en présence d'une contamination de la mesure par l'instrument, ou même du fait que l'instrument se confond avec la mesure. L'intensification des efforts policiers permettront d'appréhender plus de délinquants associés aux gangs de rue et, par conséquent, laisseront croire à une augmentation de la gravité du phénomène. Bien entendu, tous les indicateurs n'ont pas la même validité. Une telle logique poussée aux limites de l'absurde, aux fins de démonstration, suggère donc que la meilleure façon de diminuer le problème des gangs de rue est d'arrêter de les interpeller et de les arrêter. Ils disparaîtront donc de la principale source de données accessibles et laisseront croire à l'extinction du phénomène. Le recours quasi exclusif à une source de données nous expose comme observateur à une mesure de l'activité des gangs de rue certes, mais cette dernière est en partie subordonnée à l'instrument qui en permet la collecte. D'un point de vue de la mesure, la recherche de nouveaux indicateurs, provenant de sources variées, est donc incontournable si on souhaite avoir un regard plus valide sur le phénomène. Toutefois, le développement d'indicateurs fidèles et valides passe invariablement par un processus de recherche empirique soutenu, systématique et neutre.

En ce sens, une seconde difficulté concernant les données policières, outre la fidélité, concerne la quantité de données à traiter. En effet, les organisations policières sont détentrices d'une place de choix dans l'observation du phénomène. Elles sont à cet égard en mesure de fournir des données sur les deux niveaux du phénomène, soit des données sur les personnes et des données sur les groupes. Cependant, cette information est réunie de différentes façons, par différents professionnels, dans différents systèmes. On doit ajouter à cela le caractère plus sensible de certaines informations qui ont trait au déroulement des enquêtes et au processus de renseignement. À cet égard, Tétreault et Guay (2008) ont proposé une structure permettant potentiellement de traiter les données de nature policière. Cette démarche, ou une démarche semblable, pourrait permettre de minimiser les écueils inhérents à l'utilisation des données policières, et même à l'utilisation de données secondaires ou officielles.

De manière plus générale, l'étude du phénomène doit favoriser la mise en place d'infrastructures permettant le recueil et l'emmagasinage systématique des données sur les paramètres pertinents en ce qui concerne les gangs de rue. Plus spécifiquement,

dans les différentes familles de témoins de l'activité des gangs (dans les organisations policières, dans les organismes d'intervention pénale, etc.), des initiatives visant à étudier les qualités métriques des différentes mesures devraient être mises de l'avant. Ce n'est qu'une fois que les mesures du phénomène des gangs auront montré leur fidélité qu'il sera utile de les combiner pour estimer les activités de ces groupes. À cet égard, plusieurs peuvent tirer profit des différentes initiatives d'informatisation et des nouvelles plateformes de données, et ainsi développer leurs propres règles d'opérationnalisation.

L'analyse des données rassemblées sur le phénomène des gangs de rue selon une structure à trois dimensions³ indique, par ailleurs, que certaines ne font pas l'objet de mesure, du moins pas de manière systématique. Quoi qu'il en soit, certains efforts ponctuels pourraient être déployés pour réunir puis analyser ces données de manière périodique.

Du point de vue de la collectivité, peu d'informations sont rassemblées sur le phénomène des gangs de rue. Alors que certaines d'entre elles témoignent de la préoccupation des citoyens et sont déjà connues (les appels au 9-1-1, Info-Crime), elles ne font pas à notre connaissance l'objet d'une analyse systématique permettant de nous renseigner sur le phénomène général. Parmi les initiatives qui pourraient être envisagées, on trouve l'analyse de la visibilité des gangs de rue dans les médias, tant traditionnels qu'électroniques. À ce sujet, il serait possible de faire une analyse systématique de tous les articles publiés dans quelques médias de la presse écrite et de codifier une série de paramètres, notamment la nature des événements signalés, la place qu'ils occupent dans le média, la présence ou non d'une photo, le numéro de page où l'article figure, etc. Des initiatives similaires ont déjà été entreprises pour mesurer la couverture médiatique de divers autres phénomènes criminologiques. On n'a qu'à penser à la couverture de l'agression sexuelle pour ne nommer que celle-là (Boudreau, 2008). Dans la même veine, la présence des gangs de rue se fait de plus en plus sentir sur Internet. De récents travaux sur la question indiquent que ces délinquants savent tirer parti de ce nouveau média (King, Walpole et Lamon, 2007). Certaines organisations, comme le Bureau de coordination des enquêtes sur les délits informatiques de la Sûreté du Québec, procèdent déjà à un exercice de vigie et de surveillance à ce sujet. Le Bureau n'a pas pour mandat de faire la collecte des

³ Les activités criminelles, les qualités structurales du groupe et les manifestations de la culture et la visibilité du groupe.

informations de manière systématique et d'en faire l'analyse à un niveau agrégé. Une stratégie similaire à celle de l'analyse des contenus médiatiques pourrait être envisagée de manière périodique sur un échantillon de sites et de périodes.

Bien que les appels à la police nous renseignent sur les plaintes formulées par les citoyens, ils ne nous donnent toutefois pas d'indications sur les perceptions de la population. Ainsi, il serait souhaitable de faire périodiquement un sondage sur certains éléments cruciaux, comme la victimisation et la peur du crime, dans lequel certains éléments associés aux gangs pourraient être insérés. On pourrait envisager une stratification selon les régions afin de connaître les possibles variations régionales.

Finalement, en raison de leur mandat, les organismes de prise en charge sociale et pénale ne sont pas aussi attachés à la notion même de gang. En fait, peu d'entre eux ont trouvé des vertus à la prise en compte de la notion d'appartenance à un gang de rue et à son intégration aux interventions. Certains ont même observé une hausse de la récidive lorsque la composante gang était au cœur de l'intervention (Dishion et coll., 1999). Néanmoins, les différentes composantes associées aux gangs ne sont pour le moment pas documentées. Bien que l'appartenance ou non aux gangs de rue ne semble pas d'une grande utilité lorsqu'on contrôle statistiquement le niveau de risque, il est possible de croire que c'est en raison de la faiblesse de la mesure. En d'autres termes, l'appartenance ou non à un gang, bien qu'elle indique que le délinquant présente un niveau élevé de risque et de besoins criminogènes, n'est pas porteuse d'une variance unique suffisante. Par conséquent, il semble souhaitable de concevoir de meilleures mesures des grandes dimensions les plus fréquemment utilisées pour qualifier les délinquants associés aux gangs, soit celles proposées dans le cadre d'un modèle multidimensionnel : l'adhésion à la culture et aux valeurs du gang, la participation aux activités criminelles, l'usage de la violence et de l'intimidation et, finalement, la place occupée dans le réseau et la structure du gang. Un instrument, qui se présente sous la forme d'une série d'éléments mesurant les quatre dimensions, pourrait fort probablement apporter une contribution appréciable à l'étude des délinquants associés aux gangs, en plus de fournir des paramètres et des cibles d'intervention.

La mise sur pied d'un cadre de mesure comme processus itératif

La mise sur pied d'un cadre de mesure des gangs de rue, comme la mise en place de n'importe quel cadre de mesure d'ailleurs, est un processus itératif. Il nécessite un va-et-vient entre les données et les concepts, et les propriétés métriques des mesures doivent être étudiées. Bien que les chercheurs puissent fournir un cadre et une

démarche méthodologique, chaque organisation doit déployer des énergies afin de s'assurer des qualités métriques des données qu'elle a en main si elle souhaite proposer un portrait du phénomène de son point de vue.

Finalement, la mise en place d'un cadre permettant de mettre en commun les données sur le phénomène des gangs de rue consiste à recenser les variables, à rassembler les données, à en étudier les propriétés et ultimement à s'intéresser à la convergence des indicateurs. L'étude des qualités métriques des mesures puis celle de la convergence mènera invariablement au rejet de certains indicateurs. Ce n'est qu'une fois ces efforts déployés qu'une version élaguée des mesures pourra être mise en commun, et permettra de mieux comprendre le phénomène des gangs de rue et des délinquants qui s'y associent.

Conclusion

Les objectifs du présent rapport visaient à fournir un cadre permettant de développer une mesure du phénomène des gangs de rue; à recenser les différentes mesures et variables qui sont actuellement utilisées par les partenaires du *Groupe de travail sur la mesure des gangs de rue* pour comprendre et mesurer le phénomène; à recenser les principales initiatives des divers acteurs touchés par le phénomène des gangs de rue; et à proposer différentes stratégies de mesures de rechange permettant de mieux étudier et suivre le phénomène.

Les travaux universitaires portant sur les gangs de rue indiquent qu'il est difficile d'arriver à une définition consensuelle. Plusieurs auteurs ont cru bon de nuancer la notion même de gangs de rue et de membre de gangs de rue à l'aide de différentes typologies. L'étude de ces typologies indique qu'elles sont fortement inspirées des stratégies classificatoires cliniques/théoriques, lesquelles sont porteuses d'un nombre important de propriétés qui sont, à moyen terme, susceptibles de limiter de manière importante leur utilité réelle. Il est possible d'envisager différemment la notion même de gangs de rue et de membres de gangs de rue en utilisant non pas une approche dichotomique du gang (et du membre), mais bien en utilisant une approche multidimensionnelle de celui-ci.

Les différentes organisations, qu'il s'agisse des organismes de travail de rue, des organisations policières ou des organismes de prise en charge sociale et pénale, interviennent sur le phénomène des gangs de rue par le déploiement de différentes stratégies. Ces dernières influencent donc la nature des informations colligées sur les gangs de rue, notamment sur le plan de caractéristiques sociodémographiques et personnelles des délinquants associés à ces groupes et d'éléments considérés pour mesurer les activités criminelles, le réseautage, la structure, les manifestations et la visibilité des gangs de rue.

L'une des principales constatations qui ressort de la présente démarche porte sur la variété, mais aussi sur les limites liées à la fidélité qui caractérisent bon nombre de pratiques visant la mesure du phénomène des gangs de rue et ses acteurs. Des efforts plus importants et plus soutenus devraient être déployés afin de bonifier le processus de recherche entourant la mesure du phénomène des gangs de rue.

Références

- Andrews, D. A. et Bonta, J. 2007, *The psychology of criminal conduct* (4th ed.), Cincinnati: Anderson.
- Aos, S., Miller, M. et Drake, E. 2006, *Evidence-based adult corrections programs: What works and what does not*. Olympia: Washington State Institute for Public Policy.
- Beare, M. et Ronderos, J. 2001, *Exploratory review of media coverage on organized crime in Canada: 1995-2000*. Ottawa: Department of Justice.
- Bentenuto, L. 2008, Les gangs de rue : Perspective du régime correctionnel fédéral, *Gazette de la Gendarmerie royale du Canada*, 70(2), p. 20-21.
- Bernard, L. et McAll, C. 2009, *Jeunes, police et système de justice : La surreprésentation des jeunes Noirs montréalais*, Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté (CREMIS), Montréal, Canada.
- Binet, A. 1905, À propos de la mesure de l'intelligence, *L'année psychologique*, 11, 69-82.
- Binet, A. et Simon, T. 1905, Application de méthodes nouvelles au diagnostic du niveau intellectuel chez les enfants anormaux d'hospice et d'école primaire, *L'année psychologique*, 11, 191-244.
- Boudreau, M.-È. 2008, L'impact de la couverture médiatique des violences sexuelles sur les taux d'agressions sexuelles au Québec entre 1974 et 2006, Mémoire de maîtrise en criminologie, Université de Montréal, Montréal.
- Bjerregaard, B. 2002, Self-definitions of gang membership and involvement in delinquent activities, *Youth & Society*, 34 (1), p. 31-54.
- Bjerregaard, B. et Smith, C. 1993, Gender differences in gang participation, delinquency, and substance use, *Journal of Quantitative Criminology*, 9, p. 329-355.
- Brennan, T. 1987, Classification: An overview of selected methodological issues. In M. Tonry et D. Gottfredson (Eds.), *Prediction and classification: Criminal justice decision making*, Chicago, IL: University of Chicago Press.
- Campbell, A. 1984, *The girls in the gang: A report from New York City*. New York: Basil Blackwell.
- Cattell, J. M., et Farrand, L. 1896, Physical and mental measurements of the students of Columbia University. *The Psychological Review*, 3, 618-648.
- Cinq-Mars, J. 2007, *Gangs de rue et Loi sur la protection de la jeunesse: l'identification de membres de gangs par les cliniciens du Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire*, Mémoire de maîtrise en criminologie, Université de Montréal, Montréal.

- Cloward, R. A. et Ohlin, L. E. 1960, *Delinquency and opportunity: A theory of delinquent gangs*. New York, NY: The Free Press.
- Conly, C. 1993, *Street gangs: Current knowledge and strategies*, National Institute of Justice, Issues and Practices, Washington, DC.
- Covey, H. C., Menard, S. et Franzese, R. J. 1992, *Juvenile gangs*. Springfield, IL: Charles C Thomas.
- Curry, G. D. et Decker, S. H. 2003, *Confronting gangs: Crime and community* (2nd ed.). Los Angeles, CA: Roxbury.
- Curry, G. D. et Spergel, I. A. 1988, Gang homicide, delinquency and community, *Criminology*, 26(3), p. 381-405.
- Decker, S. H. et Van Winkle, B. 1996, *Life in the gang*, Cambridge, UK: Cambridge University Press.
- Delaney, T. 2006, *American street gangs*. Upper Saddle River, NJ: Pearson Prentice Hall.
- Dishion, T. J., McCord, J. et Poulin, F. 1999, When interventions harm: Peer groups and problem behavior, *American Psychologist*, 54, p. 755-764.
- Dupéré, V., Lacourse, É., Willms, D. J., Vitaro, F. et Tremblay, E. R. 2007, Affiliation to youth gangs during adolescence: The interaction between childhood psychopathic tendencies and neighborhood disadvantage, *Journal of Abnormal Child Psychology*, 35(6), p. 1035-1045.
- Dusonchet, A. 2002, *Images et mirages culturels de la réalité des gangs de jeunes dans la presse francophone montréalaise*, Mémoire de maîtrise en criminologie, Université de Montréal, Montréal.
- Esbensen, F.A., Winfree, L. T., He, N. et Taylor, T. J. 2001, Youth gangs and definitional issues: When is a gang a gang, and why does it matter? *Crime and Delinquency*, 47(1), p. 105-130.
- Fagan, J. E. 1989, The social organization of drug use and drug dealing among urban gangs, *Criminology*, 27, p. 633-669.
- Firme de sondage Léger Marketing. 2004, Étude sur le sentiment de sécurité des Montréalais, *Journal de Montréal*.
- Fleisher, M. S. 1998, *Dead end kids: Gang girls and the boys they know*, Madison, WI: University of Wisconsin Press.
- Gewirtz, P. 1996, On I know it when I see it, *Yale Law Journal*, 105, p.1023-1047.
- Gibbons, D. C. 1975, Offender typologies-two decades later, *British Journal of Criminology*, 15, pp.140-156.

- Gibbons, D. C. 1985, The assumption of the efficacy of middle-range explanations: Typologies in R.F. Meier, *Theoretical Methods in Criminology*, Beverly Hills, CA: Sage.
- Guay, J.-P. 2007, *Vers un modèle circomplexe des gangs de rue*, Forum d'orientation de recherche sur les gangs de rue, Montréal, Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture.
- Guay, J.-P. 2008, *Le processus de développement et de validation d'une métrique pour mesurer les activités des gangs de rue*. Colloque Jeunes filles et gangs de rue : Association ou exploitation du Laboratoire de recherche interdisciplinaire sur les Droits de l'Enfant – LRIDE, Ottawa, Université d'Ottawa.
- Guay, J.-P. et Couture-Poulin, J.-F. 2009, *Profil des délinquants associés aux gangs de rue*, Québec : Ministère de la Sécurité publique.
- Hagedorn, J. M. 1988, *People and folks: Gangs, crime and the underclass in a Rustbelt City*. Chicago, IL: Lakeview Press.
- Hamel, C. 2007, *Les gangs de rue; vers une compréhension du processus d'identification des membres juvéniles par des policiers, des cliniciens et des étudiants universitaires de la région de Montréal*, Mémoire de maîtrise en criminologie, Université de Montréal, Montréal.
- Haut, F. et Quéré, S. 2001, *Les bandes criminelles*, Paris: Presses Universitaires de France.
- Haviland, A., Nagin, D. S., Rosenbaum, P. R. et Tremblay, R. E. 2008, Combining group-based trajectory modeling and propensity score matching for causal inferences in nonexperimental longitudinal data. *Developmental Psychology*, 44(2), p. 422-436.
- Hébert, J., Hamel, S. et Savoie, J. G. 1997, *Plan stratégique « Jeunesse et gangs de rue » : Phase I, revue de littérature*, Montréal : IRDS.
- Hill, K. G., Howell, J. C., Hawkins, J. D. et Battin-Pearson, S. R. 1999, Childhood risk factors for adolescent gang membership: Results from the Seattle Social Development Project, *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 36(3), p. 300–322.
- Horowitz, R. 1983, *Honor and the American dream: Culture and identity in a Chicano community*, New Brunswick, NJ: Rutgers University Press.
- Horowitz, R. 1990, Sociological perspectives on gangs: conflicting definitions and concepts. In C. R. Huff, *Gangs in America*, Newbury Park: CA: SAGE Publications.
- Howell, J. C. 2000, *Youth Gang Programs and Strategies*. Summary. Washington, DC: U.S. Department of Justice, Office of Justice Programs, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention.
- Huff, C. R. 1989, Youth gangs and public policy, *Crime and Delinquency*, 35, p. 524–537.

- Katz, M. C., et Webb, J. V. 2006, *Policing in America*. New York: Cambridge.
- King, J. E., Walpole, C. E. et Lamon, K. 2007, Surf and turf wares online – Growing Implications of Internet Gang Violence, *Journal of Adolescent Health*, 41 (6), p. 66-68.
- Klein, M. W. 1971, *Street gangs and street workers*. Englewood Cliffs, NJ: Prentice.
- Klein, M. W. 1995, *The American street gang*. New York, NY: Oxford University Press.
- Klein, M. W. et Maxson, C. L. 1989, Street gang violence. In N. Weiner and M. Wolfgang, *Violent crimes, violent criminals*, Thousand Oaks: Sage.
- Klein, M. W. et Maxson, C. L. 1996, Gang structures, crime patterns, and police responses, Unpublished report, Los Angeles, CA: Social Science Research Institute, University of Southern California.
- Klein, M. W. et Maxson, C. L. 2006, *Street gang patterns and policies*, New York: Oxford University Press.
- Knox, G. W. 1992, Gang problems among Asian students, Paper presented at the 1992 annual meeting of the American Society of Criminology, New Orleans.
- Lane, J. et Meeker, J. W. 2003, Fear of Gang Crime: A Look at Three Theoretical Models, *Law & Society Review*, 37(2), 425-456.
- Marradi, A. 1990, Classification, typology, taxonomy, *Quality and Quantity*, 24(2), p. 129-157.
- Martel, G. 2008, *Le travail de rue : Une pratique préventive auprès des jeunes à risque d'adhérer à un gang?* Montréal : Société de criminologie du Québec pour la Direction de la prévention et de la lutte contre la criminalité, Ministère de la Sécurité publique.
- Mathews, F. 1990, *An exploratory typology of youth gangs/groups in metropolitan Toronto*, Toronto, On: Central Toronto Youth Services.
- McCorkle, R. C. et Miethe, T. D. 2001, *Panic: The Social Construction of the Street Gang Problem*. Upper Saddle River, NJ: Prentice Hall.
- Miller, W. B. 1980, Gangs, groups, and serious youth crime, In D. Schichor et D.H. Kelly, *Critical issues in juvenile delinquency*, Lexington, MA: DC Health.
- Morselli, C. 2009, *Inside Criminal Networks*. New York: Springer.
- Moore, J. W. 1991, *Going down to the Barrio: Homeboys and homegirls in change*. Philadelphia: Temple University Press.
- Papachristos, A. V. 2006, Social network analysis and gang research: Theory and methods. In J. F. Short et L. A. Hughes, *Studying youth gangs*, Lanham, MD: Alta Mira.

- Parker, K. F., Stults, B. J. et Rice, S. K. 2005, Racial Threat, Concentrated Disadvantage and Social Control: Considering the Macro-Level Sources of Variation in Arrests. *Criminology*, 43, p. 1111-1134.
- Petersen, R. 2000, Definitions of a gang and impacts on public policy, *Journal of Criminal Justice*, 28, p. 139-149.
- Reiner, I. 1992, Gangs, crime and violence in Los Angeles. Unpublished manuscript, Office of the District Attorney of the County of Los Angeles.
- Sachs, L. S. 1997, *Street gang awareness: A resource guide for parents and professionals*, Minneapolis, MS: Fairview Press.
- Sanchez-Jankowski, M. S. 1991, *Islands in the Street: Gangs and American Urban Society*, Berkeley, CA: University of California Press.
- Schram, P. J. et Gaines, L.K. 2005, Examining delinquent nongang members and delinquent gang members: A comparison of juvenile probationers at intake and outcomes, *Youth Violence and Juvenile Justice*, 3, p. 99-115.
- Service de police de la Ville de Montréal. 2004, Plan d'action corporatif 2005 du SPVM, www.spvm.qc.ca.
- Spergel, I. A. 1995, *The youth gang problem: A community approach*, New York: Oxford University Press.
- Spergel, I. A. et Curry, G. D. 1988, *Survey of youth gang problems and program in 45 cities and 6 sites*, Chicago, University of Chicago.
- Takata, S. R. et Zevitz, R. G. 1990, Divergent perceptions of group delinquency in a Midwest community: Racine's gang problem. *Youth and Society*, 3, p. 74-92.
- Taylor, C. 1990, *Dangerous society*. East Lansing: Michigan State University Press.
- Tétreault, K. et Guay, J.P. 2008, *Proposition de mesure du phénomène des gangs de rue*. Québec : Ministère de la Sécurité publique.
- Tétreault, K. et Girard, G. 2007, *Rapport d'évaluation du projet Travail de rue, gang de rue, un lien incontournable?*, Montréal : Société de criminologie du Québec pour la Direction de la prévention et de la lutte contre la criminalité, Ministère de la Sécurité publique.
- Thornberry, T. P., Krohn, M. D., Lizotte, A. J. et Chard-Wierschem, D. 1993, The role of juvenile gangs in facilitating delinquent behavior, *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 30, p. 55-87.
- Thornberry, T. P., Krohn, M. D., Lizotte, A. J., Smith, A. C. et Tobin, K. 2003, *Gangs and delinquency in developmental perspective*, New York: Cambridge University Press.

- Thrasher, F. M. 1927, *The Gang—A Study of 1,313 Gangs in Chicago*, Chicago, IL: University of Chicago Press.
- Tita, G. E., Riley, J. K., Ridgeway, G., Grammich, C., Abrahamse, F. A. et Geenwood, P. 2003, *Reducing gun violence: Results from an intervention in East Los Angeles*. Santa Monica, CA: RAND Press.
- Valdez, A., Kaplan, C. D. et Codina, E. 2000, Psychopathy among Mexican American gang members: A comparative study. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 44, p. 46-58.
- Valdez, A. et Sifaneck, S. J. 2004, Getting high and getting by: Dimensions of drug selling behaviors among American Mexican gang members in South Texas, *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 41(1), p. 82-105.
- Vigil, J. D. 1988, *Barrio gangs: Street life and identity in Southern California*. Austin, TX: University of Texas Press.
- Yablonsky, L. 1970, *The violent gang* (revised edition), Baltimore, MD: Penguin Books.

LE PHÉNOMÈNE DES GANGS DE RUE AU QUÉBEC
Vers le développement d'un cadre de mesure